

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL
DE LA 37^{ème} SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 25 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la 37^{ème} séance du Conseil Municipal
2. Décision modificative – Indemnités de sinistre
3. Expérimentation de la Certification des Comptes – Communication du Diagnostic global d'entrée
4. Contrôle des comptes et de la gestion de la Commune par la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2010 et suivants – Communication du rapport d'observations définitives
5. Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle
6. Recrutement d'un directeur programme « Cœur de Ville »
7. Mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Sarreguemines auprès de l'Association « Les Francas »
8. Convention de disponibilité opérationnelle et formation des sapeurs-pompiers volontaires
9. Utilisation des véhicules du parc municipal
10. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
11. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération « MOSELLE JEUNESSE 2018 »
12. Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2018
13. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur
14. Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier
15. Rapport annuel du contrat de ville de l'exercice 2017 – Perspectives pour 2018
16. Convention de mise à disposition des données des syndicats de copropriétés avec l'ANAH
17. Partenariat entre la Ville de Sarreguemines et la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale)
18. Rythmes scolaire – Retour aux quatre jours

19. Accueil anticipé du matin dans les écoles publiques

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,5 cm, Suspendu : 0,5 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,5 cm

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm

20. Instauration de tarifs pour les « mercredi éducatifs, le périscolaire et l'extra scolaire
21. Approbation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extra scolaire de Sarreguemines
22. Reconnaissance des écoles en Dispositif d'Enseignement Approfondi de l'Allemand
23. Signature d'une convention d'occupation d'un local – Association ECREADys
24. Cession de plusieurs parcelles aux riverains de la rue du Champ de Mars et à la SCI GILANBER
25. Cession de plusieurs emprises communales avenue de la Blies à différents propriétaires (BEHR – HEMMERLING – BOUTOUBAT – CAVALLARO et DÛWEL
26. Avis à émettre sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de WOUSTVILLER
27. Avis à émettre sur une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des Monuments historiques protégés
28. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

29. Divers

- ~~1. Approbation du procès-verbal des 35^{ème} et 36^{ème} séances du Conseil Municipal~~
- ~~2. Avonant à la DSP Périscolaire~~
- ~~3. Décision modificative – Crédits supplémentaires pour le périscolaire~~
- ~~4. Décision modificative – Indemnité de sinistres~~
- ~~5. Comité Technique – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : détermination du nombre de représentants~~
- ~~6. Actualisation de l'état des effectifs 2018~~
- ~~7. Attribution d'une subvention au Kick Contact de Sarreguemines~~
- ~~8. Autorisation de signature pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021~~
- ~~9. Contrat de Ville – Versement des participations 2018~~
- ~~10. Projet de Réussite Educative – Attribution des subventions 2018~~
- ~~11. Refonte du contrat liant les élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Sarreguemines à la Musique Municipale de Sarreguemines~~
- ~~12. Partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences~~
- ~~13. Partenariat avec le Centre National d'Action Sociale (CNAS)~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 8 cm + Retrait : 8,64 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Justifié, Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : 1,5 ligne, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 8 cm + Retrait : 8,64 cm, Taquets de tabulation : Pas à 9,49 cm

Mis en forme : Justifié

~~14. Convention de mise à disposition de l'appartement situé dans l'ancienne maison du directeur au Moulin de la Blies~~

~~15. Acquisition d'une parcelle cadastrée section 76 n° 139 située au quartier de Felpersviller auprès des consorts SAND~~

~~16. Cession d'un délaissé communal cadastré section 22 n° 0375 de la SCI Poincaré~~

~~17. Cession de plusieurs délaissés situés impasse du Himmelsberg à différents propriétaires~~

~~18. Lotissement du Forst – Commercialisation~~

~~19. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)~~

~~20. Divers~~

~~Néant~~ A – Motion de soutien au Maire de Moulin-Lès-Metz victime d'une agression

Par convocation en date du 30 avril 15 juin 2018, Monsieur Céleste LETT, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 14 mai 25 juin 2018, à partir de 18h00, pour sa 38^{ème} séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjoints : ZINGRAFF Marc, STEINER Sébastien Jean, HECKEL Christiane, ~~CUNAT Jean-Claude, MULLER-BECKER Nicole,~~ SCHWARTZ Jean-Marc, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDOT Carole, PEIFFER Denis,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ~~LEGERON Chantal, (à partir du point n°2), NILLES Denis, MARX Jacques, CORDARY Evelyne, BUCHHEIT Arsène (à partir du point n°3), FISCHER Jean-William, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, (à partir du point n°2), LIMBACH Dominique, VILHEM-MASSING Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, DOLLE Luc, BEDE-VÖLKER Stéphanie, JUNG Sébastien, YILDIZ Leyla (à partir du point n° 10) LAVAL Audrey, BAUER Eric (à partir du point n°3 jusqu'au point n° 18), SANITATE Pascal, FUHRMANN Caroline, SCHWARTZ Jean-Philippe, BECKERICH Nicole, UHRING Michel~~

Ont donné procuration :

~~M. CUNAT à M. ZINGRAFF
Mme MULLER BECKER à Monsieur le Maire
Mme LECLERC à M. STEINER
Mme YLDIZ à M. SCHWARTZ Jean-Marc (jusqu'au point n°9)
Mme LAMPERT à Mme HECKEL~~

Mis en forme : Police :Non Gras

~~Mme LEGERON à M. STEINER (jusqu'au point n° 1)
Mme LECLERC à Monsieur le Maire
Mme YILDIZ à Mme HECKEL (jusqu'au point n° 9)
Mme LAMPERT à M. ZINGRAFF
M. SCHWARTZ Jean-Philippe à Mme FUHRMANN~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Etai~~ent~~ absent~~(e)s~~ non excusé~~(e)s~~ excusée : Mme GIANNETTI, ~~MM. BAUER et UHRING~~

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs MONTAIGNE, Directeur Général des Services, ALBERTUS, Directeur Général Adjoint des Services à la Population, Responsable du Service des Sports, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, [BEE, Directeur du CCAS](#), BITSCH, Responsable du Service Communication, CHAMPON, Responsable du Service Jeunesse, CORNET, Responsable du Service des Finances, [DEDDOUCHE du CCAS](#), EBERHART Jean-Luc Directeur Général des Services Techniques, [GANAYE, Directeur du Conservatoire](#), GODARD HOFFMANN, Responsable du Service Enseignement et Cultes, GROSSMANN, Responsable du Centre Technique Municipal, HENNEÇON, Responsable du Service des Ressources Humaines, [HEYMES, du Service Etat-Civil/Population](#), [KACED, Responsable du Service Démocratie Participative](#), [HEMMERT, Conservateur des Archives Municipales](#), KALIS, Directrice du Pôle Moyens et Ressources, KIEFFER, Directrice des Musées, KIENY, Architecte, Responsable du Service Urbanisme, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, ROHR Alain, Responsable du Service des Espaces Verts, [ROHR Christiane, Responsable du Service Circulation/Environnement](#), [ROHR Yves, Responsable du Service Etat-Civil/Population](#), YLMAZ, Responsable du Service Politique de la Ville, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, [GIORGIEVIC, du Cabinet du Maire](#), WILL, de la Direction Générale des Services,

KIRCHMANN, Directeur de Cabinet,

CESTER, Trésorier-Principal Municipal

Après l'appel des Conseillers Municipaux par **Mme Audrey LAVAL, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription du point supplémentaire suivant sous divers :**

Mis en forme : Police :Non Gras

A – Motion de soutien au Maire de Moulins-Lès-Metz victime d'une agression, entame l'ordre du jour.

Mis en forme : Police :Non Gras

1. Approbation du procès-verbal des 35^{ème} et 36^{ème} séances du Conseil Municipal

Mis en forme : Police :Non Gras

Les procès-verbaux des 35^{ème} et 36^{ème} séances du Conseil Municipal sont approuvés à l'unanimité.

Mis en forme : Police :Non Gras

2. Avenant à la DSP Périscolaire

Mis en forme : Police :Non Gras

Mme FUHRMANN se réjouit qu'une demande de suivi des activités soit formalisée à l'occasion de la reprise du périscolaire par l'association « Les Francas ». Néanmoins, elle souhaiterait en connaître les modalités qui, selon elle, nécessitent que l'on se dote d'outils pertinents et efficaces. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'existence d'un tel suivi sous l'OMAP dont le dysfonctionnement a entraîné des contraintes pour les parents et les élèves. Quels sont les garde-fous que la municipalité compte dès aujourd'hui mettre en place afin que cette situation ne se reproduise plus ? »

Mis en forme : Police :Non Gras

Mme DIDOT indique que pendant la gestion de l'OMAP, une commission de suivi composée de tous les partenaires : CAF, Direction de la Jeunesse, parents, etc, se réunissait une fois par an. Le délégataire y présentait son rapport d'activités et les participants pouvaient poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Lors de la dernière commission, en juin 2017, aucun signe de dysfonctionnement n'avait été signalé ni par les parents, ni par l'OMAP. Par la suite, du fait d'un accroissement conséquent du nombre d'élèves fréquentant le périscolaire du midi, le prestataire a demandé une révision de la DSP afin de répercuter le surcoût ainsi occasionné. Par délibération du 26.02.18, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une somme complémentaire à l'OMAP. A partir de ce moment-là, les services ont essayé d'exercer un suivi constant mais ils se sont heurtés à des silences ou à des difficultés de collaboration. « Pour l'heure, nous mettons en place des commissions de suivi qui sont en voie de constitution avec tous les partenaires et les parents ainsi qu'une méthode de collaboration avec les services de la Ville. En outre, les comités du Contrat Enfance Jeunesse exerceront un contrôle sur la cantine. Je suis d'accord avec vous sur le fait que les parents ont eu à subir des difficultés et cela même alors que nous avons tenté de tout mettre en œuvre pour y pallier et éviter la fermeture. Malheureusement, les choses n'ont pas évolué comme nous l'espérons. »

Mis en forme : Police :Non Gras

Monsieur le Maire argue que si le nombre des enfants accueillis a augmenté cela traduit une certaine confiance des parents qui étaient loin de connaître, à l'instar de la Municipalité, les problèmes financiers de l'OMAP. « Peut-être que l'OMAP a vu trop gros car Sarreguemines était la plus grosse collectivité dont l'association gérait le périscolaire, les autres communes étant nettement plus petites. Ce que j'ai plus de mal à admettre c'est que l'on nous dise que l'on aurait dû prévoir cela, c'est un peu facile. Certes, nous avons eu quelques critiques sur la qualité des repas ou sur les difficultés de management rencontrées avec tel ou tel agent mais rien qui ne présentait de difficultés majeures. Alors dire qu'on aurait pu prévoir, je répondrais que la lucidité a

Mis en forme : Police :Non Gras

posteriori est une science aisée. J'ai compris la révolte des parents mais pour certains, qui n'ont pas de périscolaire dans leur commune et viennent nous faire la leçon à Sarreguemines, cela j'ai un peu plus de mal à l'accepter. Il y a aussi les coups bas venant de l'extérieur et je dirais que la médisance est méprisante et souvent elle tient lieu d'esprit à ceux qui en sont dépourvus. Nous nous attellerons cette année et demi à faire un premier bilan puis nous remettrons cette DSP en jeu. En fonction des résultats, du suivi, du ressenti des enfants et des parents, nous prendrons nos décisions. J'ai également entendu que ce sera encore pour le contribuable qui paiera alors que si l'OMAP avait proposé une juste estimation, nous l'aurions suivie aussi. J'ai demandé à mes services d'estimer le coût pour la Ville d'une reprise de la gestion en régie. Il s'avère que ce mode de gestion coûtait beaucoup plus cher que l'OMAP. Alors je vous demande ce soir d'être solidaire d'une décision qui va dans l'intérêt des enfants et des parents.»

Mme BECKERICH précise que lors de certaines Commissions de l'Enseignement, la question du turn over assez important des salariés avait déjà été évoquée à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire objecte que juridiquement la Ville ne pouvait pas intervenir dans le management et la gestion du personnel de l'OMAP.

Mme BECKERICH pense qu'en 2016, année de la reprise de la DSP, l'OMAP devait déjà connaître des difficultés pour se retrouver à peine 2 ans plus tard en liquidation. « La Ville aurait peut-être pu avant de s'engager avec ce prestataire, essayer d'avoir toutes les garanties nécessaires pour que cela fonctionne correctement. »

Monsieur le Maire : « Etes-vous ce soir plutôt dans l'attitude de critiquer l'OMAP qui n'existe plus ou plutôt dans un esprit constructif avec "Les Francas" ? »

Mme BECKERICH : « Je me réjouis que "Les Francas" reprennent les rênes car ils ont une réputation reconnue. Je voudrais quand même dire que vous avez peut-être été négligents en ce qui concerne l'OMAP. »

Monsieur le Maire : « Je comprends que vous ne puissiez pas être 100 % d'accord avec le maire car c'est votre rôle d'opposante. J'aimerais savoir si vous êtes solidaire de ceux qui vous entourent et qui me traitent de complice par rapport à l'OMAP et me mettent en cause de façon méprisante. »

Mme BECKERICH : « Vous avez la capacité de contrôler les faits et gestes de certaines associations et d'un autre côté vous pouvez être un peu plus négligent pour d'autres. »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas une question d'association. Je me dis que quelquefois, la politique, ne mérite pas tant d'excès. Est-ce que vous pensez que j'étais complice de l'OMAP comme certains de vos proches le disent, partagez-vous ce point de vue ? »

Mme BECKERICH : « Moi, je n'ai jamais été méprisante envers vous. »

Monsieur le Maire : « Je vous le concède. »

M. SANITATE demande ce que la Ville compte faire pour récupérer l'argent que l'OMAP a perçu en complément.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a rien à récupérer et que la Ville devra payer ce que l'OMAP n'a pas versé durant sa gestion, à savoir les provisions pour les congés payés et les retraites comme l'y oblige le droit du travail.

M. SCHWARTZ Jean-Marc souhaite apporter quelques précisions : la première alerte financière date de la fin de l'année dernière lorsque l'OMAP affichait un déficit de fonctionnement de 5 000 € sur l'exercice 2016. Rien de très inquiétant si on le rapproche de la participation de la Ville qui dépasse le million d'euros. « La façon dont les choses se sont accélérées en fin d'année peut effectivement poser question. Je voudrais rappeler que l'OMAP, en tant qu'association, bénéficiait de contrats aidés financés à 70/80 % par l'Etat pour une quinzaine de postes. La suppression de ces aides, du jour au lendemain, a certainement pesé lourdement sur les finances de l'OMAP. Je ne sais pas si cela a été la seule cause mais cela peut être un élément d'explication. »

Monsieur le Maire annonce que la Municipalité a acté la décision des écoles, à une large majorité, de revenir à la semaine de 4 jours. Or, les collectivités qui repassent au rythme des 4 jours perdront le fonds de soutien qu'elles percevaient suite à la mise en place de la semaine des 4,5 jours soit pour Sarreguemines, environ 110 000 €. « Tout cela cumulé fait que nous avons une charge financière supplémentaire. Notre budget nous

Mis en forme : Police :Non Gras

permettra de l'assumer grâce à notre gestion rigoureuse qui a été reconnue par Monsieur le Trésorier, ici présent, mais aussi par la Chambre Régionale des Comptes.»

Mme BECKERICH demande si les parents qui avaient réglé en avance les frais de périscolaire à l'OMAP devront payer deux fois et s'ils pourront bénéficier d'un reçu fiscal.

Mis en forme : Police :Non Gras

M. MONTAIGNE répond que les parents concernés se sont manifestés. La Ville a fait remonter les informations à la liquidatrice de l'OMAP en vue du remboursement des intéressés. Pour les services fiscaux, le déclaratif des parents suffit, le reçu n'est à produire qu'en cas de contrôle.

Mis en forme : Police :Non Gras

Monsieur le Maire précise encore qu'il a été décidé de créer un poste de coordinateur employé par « Les Francas » dont la mission consistera à faire le lien entre la Municipalité et l'association.

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le prononcé de liquidation rendu par le Tribunal de Grande Instance de Thionville actant la liquidation de l'OMAP à la date du 06 avril 2018 à 21H00,

Vu le Code du travail et ses articles L 1224-1 et 3 notamment, qui imposent une reprise de tout le personnel depuis le 07 avril 2018,

Vu la délibération du 09 avril 2018 autorisant le maire à signer en urgence un contrat de délégation de service public avec les FRANCAS pour une durée de 17 mois, soit jusqu'au 31 août 2019,

Considérant que l'examen approfondi des contrats de travaux remis par le liquidateur impose une régularisation de certains manquements dûment constatés

Considérant qu'un provisionnement des congés payés et des retraites devait être constitué et fera l'objet d'une annexe spécifique aux comptes de résultat de la délégation, en vue de la restitution du solde à la fin de celle-ci,

Considérant les objectifs pédagogiques et de formation poursuivis par le délégataire,

Approuve et autorise à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

–Le plan de financement suivant:

-Lès-Mets v :CHARGES Annuelles		PRODUITS Annuels	
Périscolaire	465 996.04	Familles	279 168
Mercredis	30 816	CAF	96 556.8
Vacances	40 463.58	Participation Ville	1 339 481.49
Personnel	1 157 930.69		
Frais généraux	20 000		
TOTAL	1 715 206.29	TOTAL	1 715 206.29

Les coûts de rattrapage de 130 000 € seront versés par la Ville au FRANCAS suivant les modalités suivantes:

–80 000 € en 2018

–50 000 € en 2019

La Ville versera donc en 2018 à compter du 07 avril:

(1 339 481.49 € *8.8/12)+ 80 000 €, soit 1 062 286.43 € par acompte trimestriel suivant les termes de la convention.

Pour 2019, la Ville versera :
(1 339 481.49 * 8/12) + 50 000€, soit 942 987.66 €.

La Ville s'engage également à prendre en charge les coûts afférents à d'éventuels contentieux qui seraient directement liés à la procédure de liquidation et de transfert aux FRANCAS. Le cas échéant, le délégataire présentera tous les justificatifs nécessaires.

- de charger Monsieur le Maire de la mise en application de la présente délibération.

3. Décision modificative – Crédits supplémentaires pour le périscolaire

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du Budget primitif 2018 (séance du Conseil municipal du 26 mars 2018),

Vu l'avis de la Commission des finances du 03 mai 2018,

Sur le rapport de M. Jean-Marc SCHWARTZ, Adjoint délégué aux Finances,

Décide sous 1 abstention

D'autoriser les virements et les inscriptions de crédits ci-après :

PRESENTATION PAR CHAPITRE

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	
20 Immobilisations incorporelles										
20	2031	325	Frais d'Etudes local associatif Ecole des vergers	20 000.00						
21 Immobilisations corporelles										
21	21848	04	Autres matériels Mobiliers	-27 500.00						
21	21314	321	Aérotremes gymnase Rowing	7 500.00						
Total dépenses d'investissement				0.00	Total recettes d'investissement				0.00	-

FUNCTIONNEMENT

Dépenses					Recettes					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	Montant	
011 Charges à caractère général					75 Autres produits de gestion courante					
011	614	4224	3 Trimestres DSP d'urgence Périscolaire Les Francas	355 000.00	75	7588	020	Part Ville redevance Assainissement 17	355 000.00	
Total dépenses de fonctionnement				355 000.00	Total recettes de fonctionnement				355 000.00	-

4. Décision modificative – Indemnité de sinistres

Le Conseil Municipal,

Mis en forme : Police :Non Gras

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux réparations des dégâts suite à un sinistre,

Vu l'avis de la commission des finances,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

-d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes:-

Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation -dépense	Article Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette
DEGATS DES EAUX PRESBYTERE ST NICOLAS Sinistre n° 21.18	01/03/2018	5 857,00 €	011/ 025	615221	12EN	5 857,00 €	7588

Total : 5 857,00 €

Total : 5 857,00 €

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

5. Comité Technique — Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :
détermination du nombre de représentants

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur STEINER, Adjoint au Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales a permis de recueillir un avis favorable le 17 avril 2018 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 325 agents.

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

-de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,

-d'instituer le paritarisme numérique en fixant à 4 le nombre de représentants de la collectivité, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Mis en forme : Police :Non Gras

—de recueillir l'avis des représentants de la collectivité,

Mis en forme : Police :Non Gras

6. Actualisation de l'état des effectifs 2018

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint STEINER,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique en date du 17 avril 2018,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

—de procéder aux créations et suppressions suivantes de l'état des effectifs au budget général :

FILIERES	SUPPRESSIONS	CREATIONS
<u>Avec effet au plus tôt au 1^{er} juin 2018</u>		
Administrative	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste d'attaché principal— 1 poste de rédacteur principal 1^o cl— 3 postes de rédacteur principal 2^o cl— 4 postes de rédacteur— 1 poste d'adjoint administr. pal 1^o cl— 2 postes d'adjoint administratif	
Technique	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste d'ingénieur principal— 1 poste de technicien principal 2^o cl— 3 postes d'agent de maîtrise— 4 postes d'adjoint technique pal 1^o cl— 10 postes d'adjoint technique	<ul style="list-style-type: none">— 4 postes d'agent de maîtrise principal— 5 postes d'adjoint technique pal 2^o cl
Médico sociale	<ul style="list-style-type: none">— 22 postes d'ASEM principal 2^o cl	<ul style="list-style-type: none">— 3 postes d'ASEM principal 1^o cl
Sportive	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste de conseiller des APS— 1 poste d'éducateur des APS pal 1^o cl	
Culturelle	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste d'assistant de conservation pal 2^o cl— 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 1^o cl	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale— 1 poste d'assistant d'enseignement artistique pal 2^o cl
Animation	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste d'animateur principal 2^o cl— 1 poste d'animateur	
Police Municipale	<ul style="list-style-type: none">— 1 poste de chef de service de police municipale— 1 poste de brigadier	
AUTRES	<ul style="list-style-type: none">— 2 postes Contrat Emploi Avenir	

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras, Non Surlignage

—d'adopter le tableau des effectifs comme proposé.

—de solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires au recrutement de personnel :

- de remplacement d'agents absents du service,
- non titulaire en cas de besoin, sur un poste vacant,
- saisonnier et occasionnel,
- dans le cadre de dispositifs d'insertion professionnelle (contrats de droit privé),
- dans le cadre de besoins ponctuels (vacataires),

— d'indemniser des stagiaires conventionnés de l'enseignement supérieur qui remplissent les conditions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

7. Attribution d'une subvention au Kick Contact de Sarreguemines

Mme FUHRMANN constate que l'on propose ce soir d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour un stage « à l'autre bout du monde » à un club qui perçoit par ailleurs une subvention annuelle de 14 635 € de la part de la Municipalité. Tout en reconnaissant la nécessité de donner au club les moyens d'exister et de permettre aux sportifs de briller, elle estime néanmoins que l'examen de cette demande aurait mérité de disposer d'un peu plus de détails : qui sont les 8 participants ? Quelle sera l'utilisation précise de cet argent ? « 5 000 € est une somme conséquente qui pourrait permettre à beaucoup d'autres projets, notamment culturels, de voir le jour et de toucher plus de 8 personnes. Cette subvention nous interpelle d'autant plus que nous constatons que seulement 800 € seront versés au CIDFF de la Moselle pour l'accompagnement des femmes à l'emploi. Au regard de cette situation, quelles priorités pour la Municipalité ? »

M. ZINGRAFF indique à Mme FUHRMANN que le service des sports pourra lui communiquer tous les détails de cette opération. « Il ne faut pas la mettre en concurrence avec les politiques qui peuvent être menées par mes collègues dans leurs domaines. Ce projet a été discuté avec l'association et il a été tenu compte de l'implication du club dans les quartiers difficiles. Nous avons constaté depuis longtemps que le sport a des vertus particulièrement intéressantes pour ce genre de public. »

Mme FUHRMANN regrette l'absence de retour par rapport aux subventions versées. Selon elle, il serait intéressant que chaque année un bilan soit présenté sur les différentes actions subventionnées par la Ville.

M. ZINGRAFF répond que cela ne pose aucun problème sur ce type d'opération.

Monsieur le Maire souligne que les subventions ont toujours fait l'objet de débats. Il rappelle cependant à Mme FUHRMANN que lors de l'adoption du budget, M. SCHWARTZ Jean-Philippe s'était pourtant réjoui du montant des aides accordées par la Ville aux associations. « Que ce soit sous mes prédécesseurs MM. PAX et LUDWIG que j'ai servis en tant qu'adjoint, nous avons toujours exercé un partenariat avec le monde associatif sous forme notamment de subventionnement. Vous avez fait un comparatif avec une autre association mais vous verrez lors du vote des participations dans le cadre du Contrat de Ville que nous sommes généreux avec toutes les associations. Par ailleurs, la Ville n'est pas compétente pour tous les domaines, il y a des actions qui relèvent d'autres organismes ou collectivités. » Revenant sur le montant de 5 000 €, Monsieur le Maire estime que c'est « peu et beaucoup » à la fois car il s'agit d'un projet séduisant, certes un peu lointain, mais qui permet aux jeunes athlètes d'aller pratiquer leur art dans le berceau de la discipline. Il se dit d'accord sur le principe de demander un bilan aux associations pour ces opérations exceptionnelles. « Nous avons à Sarreguemines des sportifs performants qui véhiculent une image positive de la Ville. »

M. ZINGRAFF apporte quelques précisions : le Service des Sports suit l'activité des associations sportives très régulièrement. De même, les élus qui se rendent aux assemblées générales doivent approuver les comptes et ont ainsi connaissance de l'utilisation des sommes versées par la collectivité.

Mme FUHRMANN se défend d'avoir remis en cause le principe du subventionnement des associations. Elle indique que cette demande précise a suscité un questionnement auquel Monsieur le Maire et M. ZINGRAFF ont répondu.

M. SANITATE demande s'il n'était pas possible de faire venir l'entraîneur sur place ce qui aurait permis d'en faire profiter tous les membres du club.

Monsieur le Maire explique que l'intérêt de ce stage en Thaïlande est justement de pratiquer dans les conditions climatiques et environnementales du pays fondateur de la discipline.

M. PEIFFER rappelle que le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, en mars dernier, les propositions de subventions aux associations, ce qui prouve, selon lui, que les élus ont compris l'intérêt du soutien à la vie associative. Par ailleurs, il tient à préciser que l'examen des dossiers de subventions répond à des critères stricts mis en place par la Municipalité et qu'il se fait en toute transparence et avec beaucoup de sérieux. Dans ce cas, il s'agit d'une demande exceptionnelle.

Mis en forme : Police :Non Gras

~~Monsieur le Maire ajoute que le budget primitif comporte une ligne « subventions non affectées » d'un montant de 15 000 € pour pouvoir précisément répondre en cours d'année à ce type de demandes.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF,

✓ Vu la demande de subvention formulée par l'association « Kick contact Sarreguemines » pour un projet de stage de perfectionnement en Thaïlande au profit de huit jeunes Sarregueminois et de leurs encadrants.

Décide sous 3 abstentions

Mis en forme : Police :Non Gras

– d'attribuer à l'association « Kick contact Sarreguemines » une subvention de 5.000 € pour son projet de stage de perfectionnement en Thaïlande

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP2018 sous : chapitre 65 ; article 65748 « non affecté »

~~8. Autorisation de signature pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER,

✓ Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

– d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021

~~9. Contrat de Ville – Versement des participations 2018~~

Mis en forme : Police :Non Gras

~~M. SANITATE demande combien de jeunes sont concernés par les actions de l'Equipe de Prévention Spécialisée.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

~~M. CUNAT répond que l'action de prévention des radicalisations concernait un spectacle d'une troupe originaire de MOLENBEEK qui a donné deux représentations, une pour les professionnels et une pour les scolaires. Ce spectacle a fait l'unanimité parmi le public présent. Quant au séjour à Briançon, il a lieu tous les ans et concerne une dizaine de jeunes qui se constituent un pécule en effectuant des travaux sur des équipements en ville ou auprès d'association.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

~~En ce qui concerne le spectacle, M. PEIFFER ajoute que les éducateurs de la Ville ont appris beaucoup de choses sur les comportements et attitudes à avoir : « Je crois qu'il est utile que les personnes qui interviennent au contact des quartiers et de la Jeunesse puissent savoir répondre aux difficultés générées par l'extrémisme et toutes les formes de radicalisation. »~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,

✓ Vu le Contrat de Ville signé avec l'Etat le 3 juillet 2015,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Décide à l'unanimité

-d'attribuer les subventions suivantes:-

➤ Mission Locale d'Insertion de Sarreguemines

— La tête de l'emploi :	4 500 €
— Rencontres de l'alternance :	4 500 €
— Maux d'écrits :	1 500 €
— Sport et culture :	1 500 €
— Regards sur les métiers :	2 000 €
— Petits déjeuners débats : connaissance du bassin d'emploi :	1 000 €
— Plate forme Loj>Toit	1 000 €
— Mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville :	5 000 €

TOTAL : 21 000 €

➤ Equipe de Prévention Spécialisée - CMSEA

— En route vers l'emploi :	500
— Parents jeunes pour des liens renforcés :	1 000 €
— Séjour à Briançon :	600 €
— Prévention des radicalisations	2 000 €

TOTAL : 4 100 €

➤ Centre Socioculturel

— Actions familiales :	3 000 €
— Ouverture à la diversité sociale et culturelle :	2 500 €
— Animation de vacances:	1 500 €
— Espaces et actions jeunes :	2 000 €
— Fond de participation des habitants	500 €
— Actions pour la citoyenneté :	500 €

TOTAL : 10 000 €

➤ Ludothèque Beausoleil

— Atelier d'éveil au plaisir de lire :	16 500 €
— Jeu en cité :	5 000 €

TOTAL : 21 500 €

➤ Association Proximité

— Point rencontre :	5 000 €
---------------------	---------

TOTAL : 5 000 €

➤ Cap Emploi

— Parcours vers l'emploi :	9 000 €
----------------------------	---------

TOTAL : 9 000 €

Mis en forme : Police :Non Gras

➤ ASS Lutte

— Tournoi de Moesch :	1 000 €
— Formation des jeunes athlètes	700 €
— Tournoi international de Pâques	1 300 €

TOTAL : 3 000 €

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

➤ Football Club de Beausoleil

— Interaction parents-association :	1 000 €
— Projet Educatif et Sportif :	1 000 €
— Tournoi FC Santes	600 €
— Actions liées à la citoyenneté :	500 €

TOTAL : 3 100 €

➤ Jardins familiaux de Beausoleil

— Fonctionnement des Conseils-Citoyens :	500 €
— Fond de participation des habitants	750 €

TOTAL : 1 250 €

Mis en forme : Police :Non Gras

➤ CIDFF Moselle

— L'égalité en images :	400 €
— Accompagnement des femmes vers l'emploi :	800 €

TOTAL : 1 200 €

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

➤ Futsal Sarreguemines

— Inculquer les valeurs humaines à travers le sport :	500 €
-------------------------------------------------------	-------

TOTAL : 500 €

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

➤ Association Cité de la Forêt

— Sortie Europa Park :	300 €
— Anim'art :	650 €

TOTAL : 950 €

Mis en forme : Police :Non Gras

TOTAL GENERAL : 80 600 €

Mis en forme : Police :Non Gras

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animations -Politique de la Ville).

10. Projet de Réussite Educative - Attribution des subventions 2018

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,

Vu l'avis des commissions,

Décide à l'unanimité

dans le cadre du projet de réussite éducative, d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Equipe St-Vincent :

— Les paniers du Maraîcher : 1 500 €

TOTAL : 1 500 €

➤ Collège Jean-Jaurès

— Parcours excellence : 1 500 €

— Mise en place d'une ruche pédagogique : 500 €

TOTAL : 2 000 €

➤ Les amis de la Coccinelle :

— Accueil Enfants / Parents : 1 500 €

TOTAL : 1 500 €

➤ Ludothèque Beausoleil :

— L'école du jeu : 2 500 €

TOTAL : 2 500 €

➤ Centre socioculturel :

— Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) « Élémentaire » : 7 500 €

TOTAL : 7 500 €

➤ CMSEA (Accompagnement des collégiens) :

Subvention pour l'animateur Claude Houver : 2 000 €

TOTAL : 2 000 €

TOTAL GENERAL : 17 000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2018 sous Chapitre 65, Rubrique 518, Article 65744 (Animations - Politique de la Ville).

41. Refonte du contrat liant les élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Sarreguemines à la Musique Municipale de Sarreguemines

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :Non Gras

Mme FUHRMANN observe que tout nouveau membre devra prendre en charge ses frais de scolarité ou renoncer à la rétribution pour assiduité.

Mis en forme : Police :Non Gras

Monsieur le Maire confirme qu'il devra choisir entre l'un ou l'autre ;

Mis en forme : Police :Non Gras

Mme FUHRMANN évalue l'économie pour la collectivité à 400 €, somme qu'elle juge dérisoire. Elle craint que ce nouveau règlement freine le renouvellement générationnel et culturel pourtant souhaité au sein de la formation musicale. « Pourquoi vouloir priver ces potentielles volontés de participer à la vie de la collectivité ? Vous risquez de décourager des vocations avant même qu'elles n'aient le temps de s'exprimer. Parce que cette décision est contradictoire, je m'abstiendrai. »

Mis en forme : Police :Non Gras

M. CUNAT admet que cela a fait l'objet d'une discussion au sein du Comité de la Musique Municipale cependant la volonté de ne pas alourdir la charge de la collectivité l'a emporté. « Nous sommes conscients du risque mais nous comptons sur la dynamique du Directeur, M. MEILHAC, également professeur au Conservatoire, qui a su, au-delà de l'aspect financier, générer une belle motivation dans l'équipe. C'est un choix fait en toute connaissance de cause. »

Mis en forme : Police :Non Gras

M. SANITATE souhaite connaître le nombre de prestations effectuées par la Musique Municipale sur une année et demande si celles-ci sont rémunérées.

Mis en forme : Police :Non Gras

M. CUNAT indique que la formation musicale intervient majoritairement pour le compte de la Ville et effectue quelques prestations payantes pour d'autres collectivités. « Nous songeons effectivement à augmenter le nombre de ces interventions rémunérées cependant la Musique Municipale doit prioriser son concours au bénéfice de la Ville de Sarreguemines et de son rayonnement. Cette année, pour la première fois, le concert de la Musique Municipale était payant au tarif de 5 € »

Mis en forme : Police :Non Gras

Monsieur le Maire : « Nous avons une belle harmonie municipale et vous avez pu le constater lorsque vous participez à des manifestations patriotiques ou autres et à ses concerts à l'Hôtel de Ville. La formation a énormément progressé ces dernières années et ces prestations sont très appréciées. Vous parlez d'économie dérisoire, aujourd'hui, pour une collectivité, il n'y a pas de petites économies. S'il fallait d'ici quelques années revenir en arrière, on verrait à ce moment-là, mais je reste persuadé que cela n'aura pas d'incidence. »

Mis en forme : Police :Non Gras

M. SANITATE estime qu'il y aura une discrimination entre les anciens membres et les nouveaux du fait de l'instauration de ce changement de règlement.

Mis en forme : Police :Non Gras

M. CUNAT tient à préciser que la plupart des harmonies fonctionne sur le bénévolat total alors qu'à Sarreguemines les musiciens bénéficient de la politique de défraiement mise en place. Quant au remboursement des frais de conservatoire (80 € par trimestre pour un Sarregueminois) multiplié par le nombre de bénéficiaires, cela représente une économie bien supérieure à 400 € pour l'association. »

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,

Vu la convention existante entre la Musique Municipale de Sarreguemines et le Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique de Sarreguemines

Vu sa précédente délibération du 2 juin 2017

Décide sous 2 oppositions et 1 abstention

Mis en forme : Police :Non Gras

— de modifier le contrat liant les élèves du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique de Sarreguemines à la Musique Municipale de Sarreguemines selon modèle ci-joint et de modifier tous les contrats existants en nouveaux contrats à compter de la rentrée de septembre 2018

~~12. Partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences~~

~~Le Conseil Municipal,~~

~~Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,~~

~~Décide à l'unanimité
(MM. ZINGRAFF et PEIFFER ne prennent pas part au vote)~~

~~- d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences~~

~~- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines Confluences~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

~~13. Partenariat avec le Centre National d'Action Sociale (CNAS)~~

~~Le Conseil Municipal,~~

~~Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,~~

~~Décide à l'unanimité~~

~~- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre National d'Action Sociale (CNAS)~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

~~14. Convention de mise à disposition de l'appartement situé dans l'ancienne maison du directeur au Moulin de la Blies~~

~~Le Conseil Municipal,~~

~~Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT,~~

~~Décide à l'unanimité~~

~~- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'appartement situé dans l'ancienne maison du directeur au Moulin de la Blies.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

~~15. Acquisition d'une parcelle cadastrée section 76 n° 139 située au quartier de Felpersviller auprès des consorts SAND~~

~~Le Conseil Municipal,~~

~~Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint,~~

~~Vu la proposition des consorts SAND de céder la parcelle, cadastrée Section 76, N° 139 - Lieu dit « Oben Am Forst » - 13,01 ares, située au quartier de Felpersviller~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Considérant que cette parcelle classée en partie en zone 1AU (zone non équipée et d'urbanisation future – 7,41 ares) et en partie en zone A (zone agricole – 5,60 ares) du Plan Local d'Urbanisme, est située dans l'emprise de la future extension du lotissement du Forst,

Considérant que la Ville a déjà constitué de la réserve foncière dans l'emprise de cette future extension,

Vu l'avis favorable des commissions,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

– d'acquérir auprès des conjoints SAND, représentée par Mme SAND Sylvie, résidant 08 Brousse 23160 CROZANT, la parcelle cadastrée Section 76, N° 139 – Lieu dit « Oben Am Forst » de 13,01 ares pour un montant de 13 157 €,

– les crédits nécessaires à cette acquisition, à savoir 15 500 €, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont prévus au budget général 2018 en section d'investissement : Chapitre 21 Fonction 581 Nature 2118 Service 23FO

– de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.

16. Cession d'un délaissé communal cadastré section 22 n° 0375 de la SCI Poincaré

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint,

Vu la demande de la SCI Poincaré, représentée par M. Patrice ENGASSER, souhaitant acquérir une partie de terrain communal contiguë à sa propriété,

Vu que cette emprise communale, cadastrée Section 22, N° 0375 d'une surface totale de 3,05 ares, est actuellement en situation de délaissé et ne présente aucun intérêt pour la Ville,

Vu l'estimation des Services Fiscaux,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

– de céder la parcelle, cadastrée Section 22, N° 0375 d'une contenance totale de 3,05 ares, au prix total de 9 531,25 € à la SCI POINCARE, situé 26A rue de la Grande Armée à SARREGUEMINES et représentée par M. Patrice ENGASSER,

– de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,

– d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif et tout document qui s'y réfère,

– d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

17. Cession de plusieurs délaissés situés impasse du Himmelsberg à différents propriétaires

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint,

Vu le projet d'extension du COSEC, situé impasse du Himmelsberg et réalisé par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC)

Attendu que la CASC a dû justifier lors de l'instruction du permis de construire de la propriété de 6 places de stationnement supplémentaires pour répondre aux exigences du Plan Local d'Urbanisme,

Vu que, pour satisfaire à cette obligation et ne pas retarder le démarrage des travaux, la Ville de Sarreguemines a donné un accord de principe pour la cession à la CASC de 6 places de stationnement existantes sur la base de l'estimation de France Domaine, étant précisé que ces places resteront accessibles au public,

Vu qu'il convient également de régulariser la situation de 2 délaissés du domaine public, actuellement occupés par 2 propriétaires riverains de l'impasse du Himmelsberg, ces derniers ayant donné leur accord pour l'acquisition de ces terrains,

Vu l'estimation des Services Fiscaux du 11 janvier 2018,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

- de déclasser du domaine public dans le domaine privé de la Ville, les parcelles cadastrées Section 29 n° 390 (1,69 ares), 391 (1,71 ares) et 392 (1,15 ares),

- de céder la parcelle, cadastrée Section 29, N° 390 d'une contenance de 1,69 ares, au prix total de 7 605 € à Mme Françoise BARILLON, demeurant 04 impasse du Himmelsberg — 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 29, N° 391 d'une contenance de 1,71 ares, au prix total de 7 695 € à M. et Mme Jean-Luc ZAJAC, demeurant 35 impasse du Himmelsberg — 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 29, N° 392 d'une contenance de 1,15 ares, au prix total de 5 175 € à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC),

- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,

- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

18. Lotissement du Forst — Commercialisation

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Sébastien Jean STEINER,

Vu la délibération du 18 février 2013 approuvant notamment le plan de composition du lotissement du Forst au quartier der Foldersviller et fixant le prix de vente à 8 700 € TTC l'are,

Vu la délibération du 20 janvier 2014 relative aux opérations de fin d'année 2013 indiquant que l'activité de lotisseur de la Ville et les ventes de terrains à bâtir entrent dans le champ d'application de la TVA,

Vu l'estimation de France Domaine,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

Mis en forme : Police :Non Gras

-de céder les lots de terrain à bâtir ci-après :

Lot	Section	N° de parcelle	Superficie	Acquéreurs	Prix TTC de vente	Dont TVA sur la marge
19	76	171/19	769 m ²	-Consorts NOLL / LIMAN	66 903,00 €	8 684,68 €
20	76	172/19	644 m ²	M. et Mme Fatih DILEK	56 028,00 €	7 272,99 €
36	76	188/19	591 m ²	Mme Clarisse BERSHEIM	51 417,00 €	6 674,44 €
44	76	196/19	792 m ²	M. et Mme Michel LERSY	68 904,00 €	8 944,43 €
<i>Total pour mémoire :</i>					243 252,00 €	

Mis en forme : Police :Non Gras

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Mis en forme : Taquets de tabulation : 3,89 cm,Gauche

1. Approbation du procès-verbal de la 37ème séance du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la 37^{ème} séance du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Mis en forme : Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 12 pt, Gras

2. Décision modificative – Indemnités de sinistre

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux réparations des dégâts suite à un sinistre,

Vu l'avis de la commission des finances.

Décide à l'unanimité

- d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Exosant

Mis en forme : Police :11 pt, Gras

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Tableau mis en forme

Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette
DEGATS DOMAINE PUBLIC Mur Ateliers Sinistre n° 23.18	20/03/2018	2 502,00 €	011/ 020	615221	21BA	2 502,00 €	7588
DEGATS DES EAUX Recettes des Finances Sinistre n° 25.18	29/03/2018	1 380,00 €	011/ 551	615221	21BA	1 380,00 €	7588
Total :		3 882 ,00 €			Total :	3 882,00 €	

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

3. Expérimentation de la Certification des Comptes – Communication du Diagnostic global d'entrée

Dans un propos liminaire, Monsieur le Maire explique que la Ville s'est portée candidate pour entrer dans cette procédure de certification des comptes avec l'originalité d'être la seule commune intégrée dans une communauté d'agglomération sur les 25 collectivités retenues au niveau national. Cette démarche consiste en une mise en forme de certaines règles de comptabilité. Le diagnostic global montre que les préconisations relatives aux 25 collectivités expérimentales sont partagées à 80 %. Les améliorations à apporter concernent la présentation des comptes. Cette procédure débouchera en 2021 sur un vote du parlement pour l'adoption de mesures issues des remontées obtenues à la Cour des Comptes puis au Ministère. « Nous sommes pionniers dans cette démarche, cela nous apportera plus de crédibilité auprès de nos partenaires notamment financiers. » Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean-Marc SCHWARTZ, Adjoint aux Finances, pour la présentation du rapport.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mme FUHRMANN juge la procédure très intéressante. Elle estime cependant que cela nécessitera beaucoup d'énergie de la part des services municipaux et demande si l'Etat prévoit une compensation financière. Par ailleurs, elle évoque l'inventaire qui devra être réalisé et pour lequel la Ville envisage de faire appel à un cabinet. Elle s'interroge sur la prise en charge des surcoûts générés par la procédure.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Monsieur le Maire répond que la Ville s'est portée candidate dans cette démarche avec la Communauté d'Agglomération car elle présentait un intérêt. « Cet intérêt à un coût et je n'ai aucune certitude mais je n'attends rien de l'Etat par rapport à cela. »

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

M. SCHWARTZ Jean-Marc confirme n'avoir aucune garantie officielle à ce sujet.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Le Conseil Municipal,

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Sur le rapport de M. l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Après examen par la commission des finances en date du 20 juin 2018,

Vu la convention définissant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation à la certification des comptes de la Ville de Sarrequemines,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 110,

Vu la notification du 11 mai 2018 de la formation Cour des Comptes / Chambre régionale des comptes, du diagnostic global d'entrée,

Prend acte

de la communication et du débat relatifs au diagnostic global d'entrée de la Ville de Sarrequemines arrêté par la formation Cour des Comptes / Chambre régionale des comptes Grand Est.

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

4. Contrôle des comptes et de la gestion de la Commune par la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2010 et suivants – Communication du rapport d'observations définitives

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Avant de céder la parole à MM. les Adjointes ZINGRAFF et SCHWARTZ Jean-Marc, Monsieur le Maire souhaite donner quelques précisions sur le déroulé de ce contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC):

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

« C'est le 4^{ème} rapport que je présente avec celui de 2001 qui concernait mon prédécesseur, les 3 autres étant sur la gestion de notre équipe municipale. Tous ces rapports, outre les recommandations qu'ils comportaient, n'ont jamais été négatifs sur la gestion dans sa globalité. Ce soir, nous arrivons à la fin d'une procédure qui a

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique, Exposant

Mis en forme : Police :Italique

duré bien longtemps puisqu'elle aurait dû s'achever normalement en 2015. Ce contrôle portait sur les années 2010-2014. Le 18.12.2015, le magistrat instructeur nous a fait une présentation orale du bilan de ce contrôle avec la perspective que la Ville obtiendrait le rapport écrit en mars 2016. L'obtention de ce rapport permet à la collectivité de formuler des réponses par écrit ou en étant auditionnée par la CRC. Or, ce rapport, nous l'avons obtenu en mars 2017. Je souhaitais réceptionner ce rapport car je savais qu'il n'était pas négatif et cela nous donne du crédit auprès de nos partenaires. Ce qu'écrit la CRC, cela a du poids et peut être plus que celui attribué au Maire quand il dit quelque chose. Nous avons craint un temps ne plus recevoir ce rapport du fait que nous étions entrés dans la procédure de certification des comptes, Cela aurait été dommage. Nous avons répondu à ce pré-rapport le 28 juin 2017 sur les choses contestables et j'ai demandé à être auditionné par la CRC. Ce qui fut fait le 10.10.17. La rencontre fut conviviale et nous sommes repartis avec le sentiment d'avoir été entendus sur les points qui nous avaient été injustement reprochés ou résultaient d'erreur de diagnostic. Le 15 mars 2018, la Ville a réceptionné le rapport définitif qui a tenu compte d'un certain nombre de modifications que nous souhaitions voir apportées. La synthèse de ce rapport dit que "les comptes sont fiables et les risques financiers qui pèsent sur l'avenir sont limités. La contribution au relèvement des finances publiques soit 2 M€ sur les 4 dernières années (réduction des dotations) explique le tassement des recettes malgré cela, la situation financière de la commune est stable et maîtrisée et la Ville a continué à se désendetter et à investir. Il y a un certain nombre de préconisations qui sont faites notamment au sujet des heures supplémentaires. Elles sont justes même si nous l'avons expliqué politiquement. Nous avons aussi une incitation à accroître notre coopération avec la CA. Cette synthèse est donc plutôt positive. J'ai envie de dire qu'il y a le fond et la forme. Sur le fond, on valide une bonne gestion, sur la forme c'est-à-dire la mise en musique des règles comptables, on nous demande d'apporter quelques rectificatifs et c'est aussi pour cela que nous sommes entrés dans la procédure de certification des comptes.»

▲ A l'issue de son propos, Monsieur le Maire cède la parole à MM. ZINGRAFF et M. SCHWARTZ Jean-Marc afin qu'ils présentent conjointement le rapport.

1- A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des prises de parole. Aucun élu ne sollicitant la parole, le Maire indique que le rapport de la CRC sera mis sur le site de la Ville afin que ceux qui le souhaitent, puissent le consulter.

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de MM. les Adjointes ZINGRAFF et SCHWARTZ Jean-Marc

Après examen par la commission des finances en date du 20 juin 2018,

Vu le code des juridictions financières, notamment les articles L.243-5, ainsi que l'article R.241-18,

Vu la notification du 11 mai 2018 par la Chambre régionale des comptes, du rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Sarreguemines pour les années 2010 et suivantes,

Considérant, qu'en application de l'article R.241-18 du code de juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à un débat.

Prend acte

de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Ville de Sarreguemines arrêté par la Chambre régionale des comptes Grand Est pour les années 2010 et suivantes.

5. Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Sébastien Jean STEINER

VU l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Non Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service Missions Interim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle.

CONSIDÉRANT la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au Centre de Gestion de la Moselle.

Décide à l'unanimité

- d'approuver la convention cadre susvisée telle que présentée par l'autorité territoriale.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents.

- d'autoriser l'autorité territoriale à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service.

Les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, sont prévues au Budget.

6. Recrutement d'un directeur programme « Cœur de Ville »

Mme BECKERICH relève que le Conseil Municipal a déjà voté cette année la création d'un emploi de « manager centre-ville » et demande ce que devient ce poste.

Monsieur le Maire répond que le jury a retenu une candidature il y a quelques jours et qu'il la valide.

Mme BECKERICH note qu'il y aura donc deux personnes pour s'occuper du centre-ville.

Monsieur le Maire explique qu'il y a le manager centre-ville et le chef de projet (directeur de programme) qui travailleront ensemble.

M. ZINGRAFF précise que le dispositif « Cœur de Ville » prévoit que la collectivité qui en bénéficie, nomme un directeur de programme.

M. BAUER argue que jusqu'à présent il n'y en avait pas.

Monsieur le Maire indique que dès lors que la collectivité entre dans ce dispositif, il y a nécessité pour elle de nommer : des élus référents, un directeur de programme et d'installer un Comité Local de Projet. La Ville a rajouté le recrutement d'un manager centre-ville, poste qui existait déjà par le passé et était cofinancé par les commerçants et le FISAC. Or, cette charge financière étant devenue trop élevée pour les commerçants, le poste a été supprimé. En ce qui concerne les élus référents, M. ZINGRAFF et Mme MULLER BECKER ont été désignés. M. Erdem YLMAZ assumera la fonction de directeur de projet. Enfin, le comité de pilotage sera installé prochainement avec 5 commissions thématiques. « Je rappelle que le projet « Cœur de Ville » et co-signé par la Ville et la CASC car il y a des actions qui concerneront les compétences de la CA notamment dans l'habitat et le tourisme. Quant aux missions du manager, Le Président de la Région Grand Est, Jean ROTTNER, disait "ce manager de centre-ville, on attend de lui qu'il soit un économiste, un urbaniste, un

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :12 pt, Italique

Mis en forme : Police :Italique

fiscaliste bref des qualités qu'aucun diplôme ne va lui donner. Le premier manager du centre-ville, c'est le Maire et son équipe municipale." Les missions que nous allons attribuer à ce manager commenceront déjà par un rôle d'interface entre une volonté politique que nous aurons à exprimer et tous les partenaires qui sont concernés par l'opération « Cœur de Ville ». L'Etat entend mettre 5 Mds d'euros dans le dispositif et nous espérons que cela se concrétisera. Nous sommes heureux d'avoir été retenus et ce parce que nous avons été très réactifs. Mes services travaillent avec diligence et des élus autour de cette table, adjoints ou conseillers, se rendent aux réunions importantes sur le sujet récemment à Châlons en Champagne et Cognac. Ces réunions permettent également d'échanger avec les élus des autres collectivités concernées. »

Mis en forme : Police :12 pt, Italique

Mis en forme : Police :Italique

M. BAUER estime qu'il s'agit là d'une belle présentation d'un dispositif qui va concerner beaucoup de monde. « 5 Mds pour 222 communes cela représente une moyenne de 22 M€ pour chacune d'elles. On peut espérer qu'il y a suffisamment de substance dans cette nouvelle mission pour occuper tout le monde que vous nous avez décrit. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Monsieur le Maire : « J'espère qu'il ne s'agit pas d'une annonce politique. Aujourd'hui, nous avons la conviction qu'il faut y aller même si les 5 Mds ne sont pas totalement dépensés, même si on va pinailler sur certains dossiers. Nous avons le devoir de rentrer dans cette opération que je qualifierais de positive et nous ferons notre possible pour présenter un maximum de projets. A titre d'exemple, j'ai demandé à inclure les deux tours de la rue des Sapins dans le périmètre de l'action même si ce n'est plus vraiment le cœur de ville. Donc on y va, on y croit. Notre Députée nous a assurés de son soutien pour cette opération. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

M. SANITATE demande si la Ville dispose actuellement d'un bilan sur les ouvertures et fermetures de magasin. « Avant de commencer, il faudrait avoir un état des lieux. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Monsieur le Maire acquiesce. Il précise, cependant, qu'il existe plusieurs angles d'attaque pour cette opération : habitat, tourisme, commerce, etc. Il y a effectivement un bilan à faire et au sein des commissions thématiques du Comité Local de Projet, des propositions seront faites.

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

M. SCHWARTZ Jean-Philippe : « Vous avez parlé tout à l'heure de villes au nom évocateur (Châlons en Champagne et Cognac), j'aimerais que le nom de Sarreguemines devienne aussi attractif que le leur. Je pense que nous avons encore des efforts à faire au niveau du tourisme. Notre ville à des attraits mais elle manque encore d'infrastructures, de communication à destination du public et des professionnels pour leur donner envie de venir. Il faut vraiment se donner cette ambition d'améliorer l'image de Sarreguemines pour qu'elle donne envie d'y venir. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Non Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Monsieur le Maire : « Nous partageons tous cette ambition pour Sarreguemines. Cette ville a été bâtie par chacun de mes prédécesseurs et nous continuons ce travail. Les espaces partagés, le fleurissement notamment contribuent à cela. Notre Ville est déjà attractive mais elle doit le devenir encore plus. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2°,

Décide à l'unanimité

- la création, d'un emploi de « directeur du programme cœur de ville » dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet,

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

[Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.](#)

[Les crédits correspondants sont inscrits au budget.](#)

7. Mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Sarreguemines auprès de l'Association « Les Francas »

[Le Conseil Municipal.](#)

[Sur le rapport de Monsieur Sébastien Jean STEINER, Adjoint au Maire.](#)

[Vu le code général des collectivités territoriales.](#)

[Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires.](#)

[Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.](#)

[Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.](#)

Décide à l'unanimité

[- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Sarreguemines et l'Association « Les Francas » pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2019 inclus](#)

[- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite](#)

[- d'autoriser le Maire à demander le remboursement de la rémunération versée à cet agent](#)

8. Convention de disponibilité opérationnelle et formation des sapeurs-pompiers volontaires

[Le Conseil Municipal.](#)

[Sur le rapport de Monsieur STEINER, Adjoint au Maire.](#)

[Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L723-11 et 12 ;](#)

[Vu le code du travail et notamment son livre IX relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente ;](#)

[Vu le code général des collectivités territoriales ;](#)

[Vu la loi 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu et de maladie contractée en service ;](#)

[Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;](#)

[Vu le décret n° 2012-1132 du 5 octobre 2012 approuvant la charte du sapeur-pompier volontaire ;](#)

[Vu le décret n° 2013-153 du 19 février 2013 relatif à l'inscription des formations professionnelles suivies par les sapeurs-pompiers volontaires dans le champ de la formation professionnelle continue prévue par le code du travail ;](#)

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Vu l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires :

Considérant le projet de convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle et la Commune de Sarreguemines ci-annexé visant à organiser la disponibilité pour formation, intervention et garde des sapeurs-pompiers volontaires,

Décide à l'unanimité

- d'approuver les termes de la convention conclue avec le SDIS à compter de la date de la signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,

- d'autoriser le Maire à signer la convention, ses avenants éventuels et tout document relatif à sa mise en œuvre,

- d'autoriser le Maire à demander la subrogation des indemnités versées à l'agent sapeur-pompier volontaire.

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

9. Utilisation des véhicules du parc municipal

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Sébastien-Jean STEINER,

Vu les délibérations des 30 juin 1999, 19 septembre 2002 et 12 septembre 2011,

Attendu que, dans le cadre de ses missions d'aide à la personne et aux familles dans leurs démarches d'Etat Civil, l'agent médiateur et écrivain public est appelé à se déplacer souvent chez les particuliers. Aussi, il est proposé d'étendre cette autorisation à cet agent,

Décide à l'unanimité

d'étendre l'autorisation de remisage au domicile d'un véhicule de service, compte tenu des nécessités de service :

à l'agent médiateur et écrivain public, officier d'Etat-Civil,

et de la maintenir :

- au Directeur Général des services,
- au responsable des ateliers municipaux,
- au responsable du service des espaces verts,
- au responsable des garages,

- au responsable de l'équipe des électriciens,
- au responsable du service propreté,
- au responsable des cimetières,
- à titre expérimental en circonstances exceptionnelles, à tout agent d'astreinte nommément désigné par le responsable de service,
- au Directeur des Services Techniques, pour le véhicule électrique de service,
- à titre exceptionnel à tout agent nommément désigné par le Maire ou son Adjoint Délégué, pour le même véhicule électrique.

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,27 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

10. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

[Le Conseil Municipal.](#)

[Sur le rapport de Monsieur STEINER, Adjoint au Maire.](#)

[Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1.](#)

[Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.](#)

[Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.](#)

[Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.](#)

[Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et- Moselle \(CDG 54\) n°17/65 du 29 novembre 2017 : Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.](#)

[Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 54 n° 18/17 du 29 janvier 2018 – Mise en place effective de la mission DPD.](#)

[Vu la délibération du conseil d'administration du CDG 54 n°18/30 du 22 mars 2018 – Poursuite de la mise en place de la mission RGPD – DPD.](#)

[Vu la délibération CNIL n° 2016-191 du 30 juin 2016 portant labellisation d'une procédure de gouvernance Informatique et Libertés présentée par le CDG 54.](#)

[Vu le règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 \(dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »\).](#)

[Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Moselle \(CDG 57\) en date du 11 avril 2018, décidant de recourir au CDG 54 pour la mise en place d'un accompagnement mutualisé tant du CDG 57 lui-même que des collectivités affiliées du département de la Moselle dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.](#)

[Vu la convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et liberté et la réglementation européenne signée le 16 avril 2018 entre le CDG 54 et le CDG 57, notamment prise en son article 7.](#)

Décide à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54.

- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

11. Attribution de subventions dans le cadre de l'opération « MOSELLE JEUNESSE 2018 »

[Le Conseil Municipal.](#)

[Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER.](#)

[Vu la Charte Moselle Jeunesse signée du Conseil Départemental de la Moselle le 21 juin 2017.](#)

[Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus.](#)

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Police :12 pt

Mis en forme : Police :

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Espace Après : 0 pt, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Décide à l'unanimité

- d'accorder, au titre du projet MOSELLE JEUNESSE 2018, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention attribuée
ABYSS	2 700,00
Boxing Club	200,00
Centre Socioculturel	1 460,00
Cercle Nautique	400,00
CSL Beausoleil	300,00
Espoir aéronautique	180,00
Football Club Beausoleil Sarreguemines	1 600,00
Ludothèque	1 700,00
Lutte	200,00
Music Dance Connection	880,00
Sarreguemines Jump	1 000,00
Tonic Boxe	1 200,00
Triathlon club	200,00
TOTAL	12 020,00

[Les crédits sont disponibles au budget primitif 2018, sur la ligne « projets jeunesse » au chapitre 65, rubrique 4214, article 65748.](#)

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

12. Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2018

[Le Conseil Municipal.](#)

[Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint, Denis PEIFFER,](#)

[Vu sa délibération du 11 octobre 2004,](#)

[Vu le Contrat Temps Libres signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 20 décembre 2004,](#)

[Vu le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 16 novembre 2007,](#)

[Vu l'avenant n° 2011-12 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2011,](#)

[Vu la convention d'objectifs et de financements liée au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 31 décembre 2014,](#)

[Vu l'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 1^{er} janvier 2016.](#)

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Décide à l'unanimité

- d'attribuer les subventions d'un montant de 25 459 € à l'Association du Foyer Culturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus.

- d'attribuer les subventions d'un montant de 4 694 € au Centre Socioculturel, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus.

- pour les projets éligibles, de solliciter la participation de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Département, de la Région et de toute collectivité ou Etablissement Public ou Privé susceptible d'intervenir sur ce champ.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 sous : chapitre : 65, rubrique : 4214, article : 65748

13. Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER,

Sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Décide à l'unanimité

- d'attribuer à la Ludothèque Beausoleil une subvention d'un montant de 6 000 € pour son projet « journal Rap'porteur »

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 sous « animation urbaine » :

Chapitre :	65
Rubrique :	4214
Article :	65748

14. Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier

M. SCHWARTZ Jean-Philippe se félicite de ce « dépeuplement » de la charte des conseils de quartier car, à son sens, ces instances représentent un aspect important de la vie citoyenne d'une ville et permettent à ses habitants de se faire entendre. Toutefois, il constate que sur la durée, il y a de moins en moins de monde qui y participe. « Si l'on regarde la moyenne d'âge et la mixité, je ne crois pas que l'on ait une image représentative de Sarreguemines. Je crois qu'il faut communiquer sur ces conseils de quartier afin d'inciter un plus grand nombre de personnes à s'y associer. »

M. PEIFFER se dit en accord avec cette réflexion d'autant que depuis qu'il a pris en charge la délégation Démocratie Participative, il a eu l'occasion de rencontrer les différents conseils de quartier et constater ce phénomène. Toutefois, il rappelle que les conseils de quartier constituent un dispositif parmi d'autres de la démocratie participative. Il concède qu'il s'avère nécessaire de réfléchir à une participation citoyenne plus directe par l'intermédiaire de l'informatique. Des pistes sont actuellement à l'étude. En ce qui concerne la désaffection des conseils de quartier, M. PEIFFER l'attribue pour partie à la nature des sujets abordés. En effet, à son sens trop souvent les discussions tournent autour de questions d'urbanisme liées directement au voisinage. Il a donc été décidé de soumettre à l'avis de ces instances les projets un peu plus structurants qui concernent leur périmètre propre mais aussi d'une façon générale le territoire de la Ville. M. PEIFFER cite plusieurs exemples pour chaque entité. Par ailleurs, il indique que se déroulent également des rencontres citoyennes au cours desquelles les élus se rendent dans les quartiers et sont en prise directe avec les

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

riverains. Ils peuvent ainsi recueillir leurs sollicitations et problèmes et voir de manière concrète comment y apporter des solutions. Enfin, il insiste sur le fait que l'ensemble des Adjointes reste disponible et à l'écoute de la population.

Monsieur le Maire dit partager aussi les propos de M. SCHWARTZ Jean-Philippe. Il souhaite toutefois rappeler qu'il n'y avait aucune obligation pour la Ville de créer des conseils de quartier. En effet, la loi fixe à 80 000 habitants le seuil à partir duquel ils s'imposent. « Pourtant, ces assemblées existent à Sarreguemines depuis 2001. J'ai également eu quelques petites frustrations car si je comprends que l'on puisse se préoccuper du quotidien ou de petites brouilles qui agacent tout au long de l'année, j'aurais aimé aussi des participations sur des sujets importants concernant la Ville. Aussi, aujourd'hui, dès que nous réalisons un aménagement sur un secteur, mes services saisissent le conseil de quartier concerné. C'est devenu une habitude. Evidemment, on peut toujours mieux faire mais on s'y emploie. Les citoyens ne sont pas les décideurs mais ce sont des aides à la décision. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

15. Rapport annuel du contrat de ville de l'exercice 2017 – Perspectives pour 2018

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Denis PEIFFER.

Décide à l'unanimité

- d'adopter la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte.

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Gauche

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

16. Convention de mise à disposition des données des syndicats de copropriétés avec l'ANAH

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF

Décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire de signer la charte pour permettre aux services de la Ville d'utiliser les données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

17. Partenariat entre la Ville de Sarreguemines et la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale)

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Claude CUNAT

Décide à l'unanimité

De signer la convention de partenariat avec la MGEN

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

18. Rythmes scolaire – Retour aux quatre jours

Monsieur le Maire précise que cette décision a été prise à une quasi-unanimité (97 % pour les enseignants et 76 % pour les parents). Les Conseils des Maîtres et les Conseils d'écoles ont validé ce passage aux quatre jours ainsi que les nouveaux horaires sachant qu'il est difficile de satisfaire tous les parents. Le DASEN a émis un avis favorable à ces propositions qui peuvent à tout moment subir une modification si le besoin devait s'en faire ressentir.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

▲ Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 521-14

▲ Vu la consultation des familles et enseignants du mois de septembre 2017

▲ Vu les avis favorables des conseils d'écoles du 1er trimestre 2017

▲ Vu le courrier de l'IA – DaseN en date du 18 avril 2018 autorisant l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine pour une période de trois ans, aux horaires proposés par la commune et ayant obtenu l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription.

Emet un avis favorable à l'unanimité

A l'organisation de la semaine scolaire sur 4 journées (lundi-mardi-jeudi-vendredi) à partir de la rentrée 2018.

19. Accueil anticipé du matin dans les écoles publiques

Mme BECKERICH demande ce que compte faire la collectivité si la demande s'avère supérieure à la capacité d'accueil.

Mme DIDOT précise que priorité sera donnée aux enfants Sarregueminois dans un premier temps, les enfants de l'extérieur pourront être acceptés s'il reste des places. Chaque établissement pourra accueillir au maximum 30 élèves. Les parents auront le choix d'inscrire leurs enfants à la carte. Aux vacances de la Toussaint, le Service Scolaire établira un premier bilan.

Monsieur le Maire ajoute que s'il fallait augmenter les capacités d'accueil, il reste des ATSEM disponibles et un vivier de remplaçantes. « On peut donc ponctuellement apporter une réponse rapide. »
Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT

Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

▲ Vu la délibération du 14 avril 2014 complétée par la délibération du 2 novembre 2005 donnant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

▲ Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 avril 2018 relatif aux nouveaux horaires des ATSEM.

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : Gras, Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Justifié, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme ... [1]

Mis en forme : Police : Gras, Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : Gras, Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : Gras, Italique

Mis en forme : Police : Italique

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme ... [2]

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

[Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 juin 2018](#)

Décide à l'unanimité

[De créer un tarif unique de 0.50€ pour l'accueil du matin](#)

Prend acte

[Du règlement intérieur de cet accueil](#)

[De la création d'une régie de recettes dédiée](#)

20. Instauration de tarifs pour les « mercredi éducatifs, le périscolaire et l'extra scolaire »

[Mme BECKERICH se dit favorable à l'augmentation de 50 % des tarifs appliqués pour les enfants non Sarrequeinois. Elle demande toutefois si cette majoration va profiter à la commune.](#)

[Mme DIDOT, répond que ce sera le cas mais indirectement puisque c'est l'Association « Les Francas » qui va encaisser les paiements.](#)

[Le Conseil Municipal,](#)

[Sur le rapport de Madame Carole DIDOT](#)

[Vu le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques](#)

[Vu l'avis de la Commission Enseignement du 14 juin 2018,](#)

[Vu l'avis de la Commission des Finances du 21 juin 2018,](#)

Décide à l'unanimité

[- de créer les tarifs suivants pour le mercredi éducatif :](#)

QF	Mercredi ½ journée	Mercredi ½ avec repas	Mercredi journée entière
< 333	1.80 €	4.20 €	6.00 €
< 666	2.50 €	5.80 €	8.30 €
< 1000	3.60 €	8.40 €	12.00 €
< 1333	4.05 €	9.45 €	13.50 €
< 1666	4.40 €	10.20 €	16.00 €
> 1667	4.50 €	10.50 €	16.50 €

[- de créer les tarifs suivants pour les usagers habitant hors de la commune sauf enfants scolarisés en ULIS et ITEP :](#)

QF	Midi	Soir	Mercredi 1/2 journée	Mercredi 1/2 journée +repas	Mercredi journée entière
< 333	3.60 €	2.70 €	2.70 €	6.30 €	9.00 €
< 666	4.95 €	3.75 €	3.75 €	8.70 €	12.45 €
< 1000	7.20 €	5.40 €	5.40 €	12.60 €	18.00 €
< 1333	8.10 €	6.08 €	6.08 €	14.18 €	20.25 €
< 1666	8.70 €	6.60 €	6.60 €	15.30 €	24.00 €
> 1667	9.00 €	6.75 €	6.75 €	15.75 €	24.75 €

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Centré, Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

21. Approbation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extra scolaire de Sarreguemines

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Mme l'Adjointe Carole DIDOT,

VU l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et l'article 40 de ratification de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;

VU le Décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

VU les articles L. 1411-1 à L. 1411-10, R 1411-1 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 juin 2018

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public, présenté par l'adjointe en charge du dossier, en application de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT :

Que la Ville dispose de la compétence « périscolaire et extra scolaire »

Que le contrat de délégation de service public portant sur la gestion du service périscolaire et extra scolaire arrive à échéance le 31 août 2019 ;

Que le rapport de présentation annexé à la présente délibération rappelle les enjeux du choix du mode de gestion, expose successivement la démarche et les motifs du choix présenté au Conseil Municipal, et présente les caractéristiques principales du mode de gestion proposé ;

Qu'au regard du rapport de présentation, le recours à une délégation de service public pour l'exploitation de ce service apparaît comme le mode de gestion le plus adapté pour répondre aux enjeux, besoins et contraintes de la Ville, des usagers et des contribuables ;

Qu'à ce titre, il sera notamment confié l'organisation de cet accueil en proposant aux enfants un service de qualité tout en assurant une relation stable et pérenne entre la Ville et la structure en charge de cette mission

Que les candidats seront alors consultés sur la base d'une durée de 4 ou de 5 ans,

Qu'il est loisible à tout moment et sans conséquences pour la commune de revenir sur le choix du recours à la délégation de service public et d'opter pour un autre mode de gestion.

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} - D'adopter le principe d'une procédure de Délégation de service public pour la gestion du service périscolaire et extra scolaire dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;

Article 2 - De retenir pour le contrat une durée de 4 ou 5 ans.

Article 3 - D'organiser le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats régies par l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions et de son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 ;

Article 4 - D'autoriser Monsieur le Maire à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

22. Reconnaissance des écoles en Dispositif d'Enseignement Approfondi de l'Allemand

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

M. SCHWARTZ Jean-Philippe se dit totalement favorable à cette proposition qu'il souhaiterait voir étendue à d'autres écoles et demande si tel sera le cas. « Je pense que tous les Sarregueminois ont envie que leurs enfants puissent en profiter. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mme DIDOT, explique que le dispositif dépend de l'Education Nationale et aussi de la volonté des directeurs d'écoles de s'investir dans la mise en place de celui-ci dans leur établissement. « Nous n'avons pas la main mise sur le dispositif, nous devons simplement informer le Conseil Municipal. » Mme DIDOT indique qu'en revanche, la Ville a renforcé l'école du Blauberg par une assistante de langue Allemande (Native speaker), dans le cadre de programme SESAM GR, celle-ci intervient depuis septembre en classes maternelle et élémentaire.

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Monsieur le Maire: « A Sarreguemines, nous n'avons pas attendu pour mettre en place des classes bilingues. » Et de faire l'historique du processus amorcé en 1997, année qui a vu l'implantation de classes bilingues paritaires par la voie associative (ABCM), sous son impulsion, en sa qualité d'Adjoint à l'Enseignement. « A cette époque, j'ai mené le dossier avec détermination car l'Education Nationale ne souhaitait pas mettre en place l'apprentissage de l'allemand dans le secteur public. En 2002, après mon élection comme Député, je me suis battu pour la contractualisation de ces classes privées qui avaient atteint les 5 années d'existence nécessaires, et ce, afin que les enseignants soient rémunérés par l'Etat. Mon deuxième combat fut d'ouvrir des classes publiques bilingues. Au final, j'ai obtenu la contractualisation progressive des postes d'ABCM mais aussi l'ouverture de classes publiques par un processus un peu complexe. En effet, ce fut successivement l'enseignement et l'initiation aux langues étrangères qui consistait en un saupoudrage de quelques moments d'allemand. Puis, grâce au militantisme des maires de Forbach, Bitche, Sarrebourg et Sarreguemines (M. PAX), l'Education Nationale a mis en place la VSM (Voie Spécifique Mosellane) graduellement (3 – 6 – 9 heures). Enfin, la Ville de Sarreguemines fut la première, en Lorraine, à afficher sa volonté d'instaurer des classes publiques paritaires. Parallèlement, elle a bénéficié de l'implantation de l'UFM pour former les maîtres à l'enseignement de l'allemand et à l'enseignement en langue allemande des disciplines non linguistiques. Alors, M. SCHWARTZ, je partage entièrement ce que vous dites au sujet de la nécessité d'étendre l'enseignement de l'allemand. Toutefois, tous les parents n'adhèrent pas à ce choix car certains souhaiteraient aussi voir ce dispositif étendu à l'apprentissage de l'anglais, de l'italien, de l'espagnol ou de l'arabe. Aujourd'hui, nous avons l'allemand dans le public et dans le privé et je pense qu'il faut garder les deux, car l'un est un aiguillon pour l'autre. Ce dossier me tient à cœur et je pense que tous, autour de cette table, êtes convaincus que dans une région qui comportent 100 millions de locuteurs allemands, cela est nécessaire. »

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Justifié, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Interligne : simple, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Interligne : simple, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

[Le Conseil Municipal.](#)

[Sur le rapport de Madame Carole DIDOT](#)

[Vu le Projet d'enseignement approfondi d'enseignement de l'allemand DEAA communiqué par la DSDEN57](#)

[Vu le courriel de l'inspecteur de l'éducation nationale en date du 20 avril 2018 notifiant le choix des équipes pédagogiques](#)

[Vu les avis favorables des conseils d'écoles du 21 et 22 juin 2018 \(Alice Cazal, Cité et Blauberg\)](#)

Prend acte

- de l'entrée des écoles maternelle Alice Cazal, élémentaire Cité, maternelle Blauberg, maternelle Victor Hugo et élémentaire Blauberg dans le dispositif DEAA à partir de la rentrée 2018,

- de l'inscription effective du groupe scolaire de Neunkirch et des écoles maternelle et élémentaire de Welferding dans le dispositif DEAA

23. Signature d'une convention d'occupation d'un local – Association ECREADys

Mme BECKERICH fait part de sa satisfaction quant au soutien apporté par la Municipalité pour l'implantation de cette école. De par son expérience d'enseignante, elle témoigne de la difficulté d'aider les enfants atteints

de ces troubles d'autant qu'il n'existait pas à l'époque, en France, de structures pour les prendre en charge. « Je trouve cela formidable et vous félicite pour cette ouverture. »

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la première école en Lorraine. « Nous avons rencontré quelques difficultés. J'en ai discuté avec M. CHALEIX (Directeur Académique) et lui ai demandé que le soutien de l'Education Nationale soit à la hauteur de celui apporté par la population et la Municipalité. Comme vous Mme BECKERICH, je suis très content de cette création. »

Mme BECKERICH indique qu'il y a beaucoup plus d'enfants atteints de ces troubles qu'on ne pourrait l'imaginer.

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Madame Carole DIDOT

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques.

Vu le dossier de déclaration d'intention d'ouverture d'une école privée déposé en Mairie de Sarreguemines le 16 mai 2018.

Décide à l'unanimité

- de déclasser le bâtiment de l'ancienne école Petit Prince au 11 Rue des Rossignols à Sarreguemines et son inscription dans le domaine privé de la collectivité.

Autorise

Le Maire à signer la convention d'occupation du local sis 11 Rue des Rossignols à Sarreguemines par l'école ECREADys, gérée par l'association ECREADys.

24.Cession de plusieurs parcelles aux riverains de la rue du Champ de Mars et à la SCI-GILANBER

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint.

Vu le projet d'aménagement d'un lotissement privé de la SCI GILANBER, situé à l'arrière de la rue du Champ de Mars, sur un secteur destiné à l'urbanisation future prévu au Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que la mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle communale, anciennement cadastrée section 11 n° 130 de 2 756 m², située à l'arrière des habitations situées entre le n° 32 et le n° 48 de la rue du Champ de Mars.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2017, approuvant ce projet et décidant de majorer le taux de la taxe d'aménagement dans ce secteur à 8,44 % afin de financer la part d'équipement public du projet.

Vu que pour limiter l'impact de ce projet d'urbanisation pour les riverains de la rue du Champ de Mars, une concertation publique sous forme de réunions publiques et de la mise à disposition d'un registre de concertation a été réalisée.

Considérant qu'un consensus a été trouvé sur la base d'une répartition équitable de la parcelle communale, anciennement cadastrée Section 11, N° 130, afin de vendre une moitié de l'emprise à l'aménageur et de réserver l'autre moitié, de façon définitive, aux riverains de la rue du Champ de Mars.

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Gras, Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :Italique

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Justifié, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Sans numérotation ni

Mis en forme : Police :10 pt

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Vu l'estimation des Services Fiscaux du 23 février 2018,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

- de céder les parcelles, cadastrées Section 11, N° 246 (5,53 ares) et 247 (1 are) d'une contenance totale de 6,53 ares (dont 1,57 ares en zone 1AU et 4,96 ares en zone UC), au prix total de 42 349 € à M. et Mme Köksal BAYRAK, demeurant 22 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder les parcelles, cadastrées Section 11, N° 248 (0,51 are) et 249 (0,50 are) d'une contenance totale de 1,01 ares, au prix total de 1 717 € à M. et Mme Mohamed FERFACHE, demeurant 30 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 11, N° 250 d'une contenance totale de 1 are, au prix total de 1700 € à M. et Mme Recep BAYRAK, demeurant 32 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 11, N° 251 d'une contenance totale de 0,99 are, au prix total de 1 683 € à M. et Mme Senol YILMAZ, demeurant 34 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder les parcelles, cadastrées Section 11, N° 252 (1 are) et 253 (0,93 are) d'une contenance totale de 1,93 ares, au prix total de 3 281 € à M. et Mme Senol YILMAZ, demeurant 36 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder les parcelles, cadastrées Section 11, N° 254 (0,97 are), 255 (0,92 are) et 256 (0,92 are) d'une contenance totale de 2,81 ares, au prix total de 4 777 € à M. Alain FLAUM, demeurant 44 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder les parcelles, cadastrées Section 11, N° 257 (0,90 are) et 258 (1,39 are) d'une contenance totale de 2,29 ares, au prix total de 3 893 € à Mme Selma YILMAZ, demeurant 48 rue du Champ de Mars – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 11, N° 259 d'une contenance totale de 11 ares, au prix total de 18 700 € à la SCI GILANBER, représenté par M. Gilbert RIMLINGER, demeurant 73 rue Clémenceau – 57200 SARREGUEMINES,

- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,

- de prendre acte que ces montants s'entendent net vendeur, des frais liés à la TVA pouvant éventuellement être réclamés par l'administration fiscale pour la partie de terrain en zone UC, frais à la charge des acquéreurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,

- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

25.Cession de plusieurs emprises communales avenue de la Blies à différents propriétaires (BEHR – HEMMERLING – BOUTOUBAT – CAVALLARO et DÜWEL

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint,

Vu la demande d'acquisition de plusieurs propriétaires, sis 103, 107, 111 et 115 avenue de la Blies à Sarreguemines, en vue de leur céder une emprise communale jouxtant leurs terrains,

Vu que cette bande de terrain d'une largeur de 5 mètres environ, actuellement en situation de délaissé, est contiguë au terrain d'assiette de la piscine, qui appartient à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

Considérant que cette dernière a fait savoir que cette emprise ne l'intéressait pas,

Mis en forme : Interligne : simple

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Police :9 pt

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de fuite

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Considérant que la Ville n'a pas d'usage pour ces terrains.

Vu que ces terrains sont actuellement traversés par une conduite d'assainissement, située le long de l'actuel limite de propriété et qu'il convient de mettre en place par une servitude de passage.

Vu l'estimation des Services Fiscaux du 11 janvier 2018.

Après avis favorable des Commissions.

Décide à l'unanimité

- de céder la parcelle, cadastrée Section 09, N° 283 d'une contenance de 0,63 ares, au prix total de 945 € à M. et Mme Jean-Paul CAVALLARO, demeurant 115 avenue de la Blies – 57200 SARREGUEMINES.

- de céder la parcelle, cadastrée Section 09, N° 284 d'une contenance de 0,84 ares, au prix total de 1 260 € à Mme Léa BEHR et Mme Elisabeth HEMMERLING / FICKINGER, demeurant 111 avenue de la Blies – 57200 SARREGUEMINES.

- de céder la parcelle, cadastrée Section 09, N° 285 d'une contenance de 0,99 ares, au prix total de 1 485 € à M. et Mme Jens DÜWELL demeurant 107 avenue de la Blies – 57200 SARREGUEMINES.

- de céder la parcelle, cadastrée Section 09, N° 286 d'une contenance de 0,91 ares, au prix total de 1365 € à M. et Mme Hassin BOUTOUBAT demeurant 103 avenue de la Blies – 57200 SARREGUEMINES.

- de grever l'ensemble des parcelles ci-mentionnées d'une servitude de passage liée à la présence d'une conduite d'assainissement.

- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère.

- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

Mis en forme : Interligne : simple, Autoriser la ponctuation en retrait, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres, Alignement de la police : Automatique, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

26. Avis à émettre sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de WOUSTVILLER

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Sébastien Jean STEINER.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de WOUSTVILLER du 23 avril 2018 arrétant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 à L 123-9, L 300-2 et R 123-1 à R 123-18.

Vu les différents documents composant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme fournis par la Commune de WOUSTVILLER à la Commune de SARREGUEMINES en sa qualité de commune limitrophe et de personne publique associée.

Après examen de ces divers documents.

Décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de WOUSTVILLER.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant.

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Sans numérotation ni puces

27. Avis à émettre sur une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des Monuments historiques protégés

Le Conseil Municipal.

Sur le rapport de M. Sébastien Jean STEINER, Maire Adjoint.

Vu le Code du Patrimoine et notamment ses articles L 621-30 et L 621-31.

Vu la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) transmis à M. le Maire par lettre du 27 octobre 2017 par l'unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

Vu sa décision du 26 mars 2018 d'arrêter la révision du PLU.

Attendu que le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable a retenu pour action de protéger le patrimoine urbain.

Décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable à la proposition de PDA établie par l'Architecte des Bâtiments de France.

- que ce projet sera soumis à une enquête publique unique, portant à la fois sur le PLU arrêté par délibération du 26 mars 2018 et sur le projet de PDA, conformément à l'article L 631-31 du Code du Patrimoine,

- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

28. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

A – Renonciations à l'exercice du droit de préemption

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 67 n° 148/44	1 rue Dominique d'Hausen	3469 m ²
Section 67 n° 149/44	1 rue Dominique d'Hausen	12160 m ²
Section 67 n° 153/44	Heid	125 m ²
Section 67 n° 217/44	Heid	5827 m ²
Section 28 n° 241/3	57A rue de Reignac	348 m ²
Section 28 n° 244/3	rue de Reignac	10 m ²
Section 28 n° 242/3	rue de Reignac	10 m ²
Section 73 n° 34	2 rue des Jardins	194 m ²
Section 60 n° 242/39	36 rue du Palatinat	642 m ²
Section 49 n° 332	5 rue des Pêcheurs	713 m ²
Section 12 n° 671	33 rue Claire Oster	281 m ²
Section 12 n° 689	rue Claire Oster	11 m ²

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0 cm

Mis en forme : Interligne : simple, Autoriser la ponctuation en retrait, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres, Alignement de la police : Automatique, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

Section 54 n° 276/55	Muehlweg	784 m ²
Section 54 n° 281/55	Muehlweg	192 m ²
Section 11 n° 67	17 rue des Tirailleurs	400 m ²
Section 24 n° 23	11 rue des Papillons	1169 m ²
Section 21 n° 150	49 allée des Châtaigniers	319 m ²
Section 54 n° 269/55	Muehlweg	769 m ²
Section 29 n° 395/30	rue de Woustviller	154 m ²
Section 51 n° 73	36 rue de Deux-Ponts	187 m ²
Section 54 n° 282	Muehlweg	417 m ²
Section 54 n° 283	Muehlweg	406 m ²
Section 73 n° 505/53	40 rue des Jardins	466 m ²
Section 12 n° 714/155	7 rue Joseph Fabry	469 m ²
Section 9 n° 58	2 rue Marie Curie	568 m ²
Section 21 n° 313	53 rue du Blauberg	419 m ²
Section 24 n° 280	23b rue Rabelais	3128 m ²
Section 9 n° 188	30 rue Fulrad	615 m ²
Section 23 n° 102	136 rue de la Montagne	813 m ²
Section 12 n° 679/130	37 rue Claire Oster	350 m ²
Section 12 n° 680/130	rue Claire Oster	233 m ²
Section 12 n° 681/132	rue Claire Oster	228 m ²
Section 9 n° 256	rue Auguste Frieren	259 m ²
Section 7 n° 169	12 rue de l'Ecole (lot 225)	4197 m ²
Section 8 n° 230	32 rue Albert 1 ^{er}	294 m ²
Section 8 n° 231	34 rue Albert 1 ^{er}	211 m ²
Section 41 n° 379/27	lieudit Steige	225 m ²
Section 50 n° 130	lieudit Bungert	2156 m ²
Section 73 n° 274/206	10 rue du Général Leclerc	1674 m ²
Section 6 n° 112	8 et 10 rue des Généraux Crémer Lots 12, 13, 14, 16, 17, 18 et 19)	361 m ²
Section 1 n° 53	4-6-8-10-12 boulevard des Faïenceries (lots 6-18 et 6-19)	2029 m ²
Section 53 n° 200/71	26 rue de l'Union	681 m ²
Section 54 n° 282	Muehlweg	417 m ²
Section 54 n° 283	Muehlweg	406 m ²
Section 54 n° 273/55	Muehlweg	2635 m ²
Section 54 n° 3/55	Muehlweg	19 m ²

Section 13 n° 604/106	rue Edouard Jaunez	197 m ²
Section 13 n° 609/102	rue de l'Abbé Louis	1833 m ²
Section 13 n° 612/102	rue Edouard Jaunez	9889 m ²
Section 13 n° 615/106	rue Edoaurd Jaunez	1005 m ²
Section 21 n° 178	rue des Muquets	620 m ²
Section 3 n° 73	9 rue des Espagnols (lot 3)	576 m ²
Section 7 n° 93	20 rue Alexandre de Geiger	230 m ²
Section 27 n° 47	4 rue de la Tuilerie	320 m ²
Section 62 n° 21	123 rue de Bitche	943 m ²
Section 62 n° 46/22	rue de Bitche	3900 m ²
Section 6 n° 71	3 rue Nationale	122 m ²
Section 12 n° 721/155	14 rue Jacoby	505 m ²
Section 59 n° 131/111	46 rue de Foldersviller	648 m ²
Section 21 n° 494	5 route de Nancy	221 m ²

B – Attribution des marchés et ventes

Point n° 28 B : Communication au Conseil Municipal en application des articles

L2122-22 et L2122-23 du CGCT : attribution des marchés et ventes

En application de la délibération d'attribution du conseil municipal à Monsieur le Maire du 14/04/2014, les marchés publics conclus doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant TTC
Réhabilitation de la sous face du réservoir d'eau potable Buchholz haut - rue du Château d'eau	17/10/2017	RESTECH BTP Ludres	9 576,00
Réaménagement des locaux CSL Beausoleil	07/11/2017	lot 1 : HEHN FRERES Grosbliederstroff	19 375,20
		lot 2 : WEINSTEIN Sarre-Union	9 216,00
		lot 3 : SCHREIBER et Cie Rouhling	13 802,40
		lot 4 : Schoendorf et Fils Enchenberg	14 187,60
		lot 5 : ASCELEC Moulins-les-Metz	25 070,98
		lot 6 : PRINZ Sarreguemines	43 537,20
		lot 7 : Peinture DELESSE Zimming	7 226,28
Travaux de réseaux et de voirie - Rue de Grosbliederstroff	20/11/2017	lot 1 : Eurovia Alsace Lorraine Sarreguemines	311 993,82
		lot 2 : TERRALEC Oeting	92 225,28

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Mis en forme : Police : 12 pt, Gras

Concession service public par voie d'affermage pour l'exploitation de l'aérodrome de Neunkirch	23/11/2017	Espoir aéronautique Sarreguemines	25 000 HT/an
Achat de deux camions bennes	24/11/2017	lot 1 : PB Environnement Lambesc lot 2 : THEOBALD TRUCKS Yutz	65 683,60 33 792,00
Délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur	21/12/2017	Dalkia/Dalkia Investissement Saint-André Lez Lille	102 318 180 HT
Fourniture de produits pétroliers	04/01/2018	lot 1 : Angermuller Sarreguemines lot 2 : Total Lubrifiants Saint-Herblain lot 3 : Bolloré Grosbliederstroff	maxi TTC/3 ans : 360 000 72 000 210 000
Prestations de conception en communication 2011-2019 (2 lots)	09/01/2018	lot 1 : Titeux Communication Sarreguemines lot 2 : Titeux Communication Sarreguemines	maxi TTC/2 ans : 48 000 90 000
Prestations d'impression 2018/2019 (3 lots)	09/01/2018	lot 1 : Ott Imprimeurs Wasselonne lot 2 : Ott Imprimeurs Wasselonne lot 3 : Imprimerie Sarregueminoise	maxi TTC/2 ans : 36 000 48 000 16 000
Concession service public parcs en ouvrage du carré Louvain et Moulin	10/01/2018	Indigo Infra Paris la Défense	2 138 287 HT
Prestations d'exploitation forestière 2018	02/02/2018	BOIS S.E.K. Hambach	57 657,60
Fournitures de bureau (+ 1 lot réservé), de consommables informatiques, matériel scolaire (4 lots)	19/03/2018	lot 1 : SM Bureau Sarreguemines lot 2 : Office Express St Denis la Plaine lot 3 : SM Bureau Sarreguemines lot 4 : L'Entreprise Adaptée Les Avenièrès	Maxi HT/2 ans 60 000 20 000 60 000 3 200
Entretien mécanisé des terrains de football	19/04/2018	Technigazon 54700 Atton	maxi HT/an : 20 000 soit 80 000/4ans (durée totale accord cadre)
Aménagement des abords de la maison de quartier de Neunkirch	13/04/2018	Wittmeyer Siltzheim	279 921,00
Entretien des parcs et espaces verts (6 lots dont 1 lot réservé)	02/05/2018	lot 1 : ID Verde Holtzheim lot 2 : Provert Bitche lot 3 : ID Verde Holtzheim lot 4 : Provert Bitche	Maxi HT/18 mois : 30 000 25 000 25 000 40 000

		lot 5 : CAP Emploi Sarreguemines lot 6 : Racing Espace Vert Strasbourg	15 000 30 000
Achat de titres restaurant et de titres de services	14/05/2018	Natixis Intertitres Paris	maxi/an : 200 000 soit 800 000/4ans (durée totale accord cadre)

Mis en forme : Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

C – Ligne de trésorerie

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

M. SCHWARTZ Jean-Marc indique que la Commission des Finances a donné un avis favorable à l'unanimité, pour retenir la proposition de la Banque Postale parmi les 3 étudiées, les deux autres émanant de la Sogénal et la Caisse d'Épargne.

Mis en forme : Police :Gras

Montant de la ligne : 1 M€

Taux de marge : 0,43 % inférieur à celui de l'an dernier (0,66%)

Frais de commission de non utilisation : nuls

D – Attribution de subvention

Mis en forme : Police :Gras

M. ZINGRAFF annonce l'obtention d'une subvention des Fonds Européens d'un montant de 250 000 € pour la réfection de la surface de jeux du stade de Beausoleil. Cette somme vient s'ajouter aux aides déjà octroyées à la Ville pour ce projet, à savoir 200 000 € de la Grande Région et 12 000 € du Fonds d'Aide au Football Amateur. Ainsi, le subventionnement atteint un montant de 462 000 € pour un coût HT de 700 000 € soit 67/68 % contre habituellement 30 % pour ce type d'opération. M. ZINGRAFF tient à remercier les services qui ont œuvré pour obtenir ce résultat remarquable.

Monsieur le Maire et M. SCHWARTZ Jean-Marc s'associent aux remerciements de M. ZINGRAFF.

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Gras

29. Divers

Mis en forme : Police :12 pt, Gras

A – Motion de soutien au Maire de Moulin-Lès-Metz victime d'une agression

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,63 cm, Interligne : simple, Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Le Conseil Municipal tient à apporter son soutien à Jean Bauchez, Maire de Moulin-Lès-Metz, agressé samedi 9 juin 2018 dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il se rendait à la rencontre de gens du voyage installés illégalement sur un terrain situé en zone inondable.

Des agissements d'une telle nature ne peuvent être acceptés par le Conseil Municipal qui condamne fermement cette agression visant un élu qui agissait dans le cadre de son mandat.

Ces actes sont d'autant plus inacceptables que Metz Métropole remplit pleinement ses responsabilités en matière d'accueil des gens du voyage et travaille à augmenter encore son offre en aires d'accueil permanentes pour compléter celles qui existent déjà.

Les élus et les services de Metz Métropole font également preuve d'écoute et d'ouverture afin de trouver les solutions les plus adéquates à la problématique de l'accueil des gens du voyage et ceci malgré un contexte souvent tendu.

La question de l'accueil des gens du voyage devient de plus en plus récurrente. Les formes d'occupations illicites se multiplient en toute impunité et vivent les tensions.

Depuis plusieurs années, la ville de Sarreguemines et la CASC sont elles aussi confrontées à cette tendance et mettent tout en œuvre pour répondre à ces questions.

Ainsi, le Conseil Municipal, en solidarité avec le Maire de Moulins-Lès-Metz et Metz Métropole,

- Dénonce avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires dans l'exercice de leur mandat.

- Demande que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations de violation manifeste de la loi.

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial

19. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) – Communication(s)

A – Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 7 n° 169/150	12 rue de l'Ecole (lot 134)	4197 m ²
Section 30 n° 254/8	1 rue de l'Abbé Ernest Krebs	785 m ²
Section 71 n° 172	16 rue de Sarreinsming	731 m ²
Section 26 n° 02	29 rue de Grosbliederstroff	290 m ²
Section 27 n° 84	16 rue des Bergers	120 m ²
Section 27 n° 85	16 rue des Bergers	50 m ²
Section 9 n° 271	Lot 7 Le Domaine de la Blies (877 m ²)	650 m ²
Section 9 n° 270	Lot 7 Le Domaine de la Blies	602 m ²
Section 9 n° 271	Lot 12 Le Domaine de la Blies (976 m ²)	650 m ²
Section 9 n° 270	Lot 12 Le Domaine de la Blies	602 m ²
Section 8 n° 43	9 rue André Schaaff	241 m ²
Section 2 n° 130	30A rue des Muguets	445 m ²
Section 26 n° 29	7 place du Chanoine Kirch (lots 2 et 6)	274 m ²
Section 18 n° 156/25	4 rue du Hagwald	388 m ²
Section 6 n° 219/163	14 rue Sainte Croix (lots 1 et 16)	7108 m ²
Section 8 n° 47	rue Albert 1 ^{er}	667 m ²
Section 8 n° 48	47 rue Albert 1 ^{er}	663 m ²
Section 53 n° 209/005	rue Edouard Branly	6 m ²
Section 53 n° 212/006	4 impasse Edouard Branly	456 m ²
Section 53 n° 232	Gregersberg	35 m ²
Section 2 n° 216/113	8 rue des Tulipes	277 m ²

Section 3 n° 150	23 rue du Petit Paris	357 m ²
Section 10 n° 189/88	15 rue Ferry III	572 m ²
Section 2 n° 31	3 rue de la Montagne	262 m ²
Section 6 n° 223	rue de la Chapelle	2 m ²
Section 6 n° 224	rue de la Chapelle	19 m ²
Section 6 n° 118	10 rue de la Chapelle	198 m ²
Section 6 n° 186/118	10 rue de la Chapelle	72 m ²
Section 6 n° 187/118	ruelle Holz	8 m ²
Section 12 n° 542	rue de Gerbevillers (lot 97)	1523 m ²
Section 27 n° 45	33 rue d'Iplling	697 m ²
Section 7 n° 56	26 rue Clemenceau (lots 4 et 10)	496 m ²
Section 11 n° 176/106	21 rue Kiemen	1186 m ²
Section 23 n° 564/15	rue de l'ancien Hôpital	134 m ²
Section 6 n° 79	rue de la Montagne	119 m ²
Section 6 n° 80	rue de la Montagne	595 m ²
Section 6 n° 88	13 rue des Généraux Crémer (lots 1, 4, 203, 2204, 305 et 306)	304 m ²
Section 29 n° 281/146	36 rue de la Colline	869 m ²
Section 50 n° 358/76	60 rue de la Cerisaie	511 m ²
Section 24 n° 54	10 rue des Abeilles	1294 m ²
Section 73 n° 479	26 rue des Jardins	473 m ²
Section 73 n° 480	rue des Jardins	33 m ²
Section 53 n° 223/71	12 rue de Graefinthal	775 m ²
Section 45 n° 421/14	rue du Green	104 m ²
Section 45 n° 275/14	rue du Green	567 m ²

20. Divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** cède la parole à M. PEIFFER pour une communication au Conseil Municipal.

Intervention de M. Denis PEIFFER

« Je fais cette intervention à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, M. Christophe SALIN : il y a quelques semaines, le 8 avril précisément, j'ai participé à une action de prévention routière qui a été menée par la Préfecture de la Moselle au Lycée Jean de Pange à destination des élèves de terminales auxquels se sont joints les élèves de terminales du Lycée Henri NOMINE. Cette action de prévention routière consistait en un

témoignage vivant et vibrant de professionnels de la route, de la santé, de la sécurité et de parents ayant perdu leur enfant dans des accidents de la circulation dont les causes sont toujours les mêmes : alcool, vitesse, usage du portable. Ce sont des élèves souriants, rieurs qui sont arrivés dans la salle et ce sont de jeunes adultes qui en sont ressortis, conscients de leurs responsabilités à l'avenir et de l'enjeu national en matière de sécurité routière. Je souhaiterais rattacher cela à une autre de mes délégations : la démocratie participative. En effet, lorsqu'on constate les retours des réunions de Conseils de Quartiers ou des rencontres citoyennes, les questions liées à la sécurité routière y occupent une place de choix notamment celles concernant la vitesse. J'ai envie de lancer un appel citoyen à la population : si déjà chacun prenait cette part de responsabilité en respectant les exigences qui sont celles du code de la route, on éviterait bien des drames en France.»

Monsieur le Maire confirme que cette opération a eu un impact énorme sur les jeunes participants. «Le problème c'est que cela touche sur le moment mais on revient très vite dans la routine du quotidien cependant il est très important de sensibiliser le public.»

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire annonce le départ en retraite de Catherine WILL qui assiste ce soir à son dernier Conseil Municipal. Il la remercie pour le travail effectué durant toutes ces années et lui souhaite bon vent pour cette nouvelle tranche de vie qui s'ouvre à elle (applaudissements nourris de tous les présents).

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 14 mai 2018 25 juin 2018

1. [Approbation du procès-verbal de la 37^{ème} séance du Conseil Municipal](#)
2. [Décision modificative – Indemnités de sinistre](#)
3. [Expérimentation de la Certification des Comptes – Communication du Diagnostic global d'entrée](#)
4. [Contrôle des comptes et de la gestion de la Commune par la Chambre Régionale des Comptes – Exercices 2010 et suivants – Communication du rapport d'observations définitives](#)
5. [Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle](#)
6. [Recrutement d'un directeur programme « Cœur de Ville »](#)
7. [Mise à disposition d'un agent titulaire de la Ville de Sarreguemines auprès de l'Association « Les Francas »](#)
8. [Convention de disponibilité opérationnelle et formation des sapeurs-pompiers volontaires](#)
9. [Utilisation des véhicules du parc municipal](#)
10. [Règlement Général sur la Protection des Données \(RGPD\)](#)
11. [Attribution de subventions dans le cadre de l'opération « MOSELLE JEUNESSE 2018 »](#)
12. [Contrat Enfance Jeunesse – Attribution de subventions 2018](#)
13. [Attribution d'une subvention à la Ludothèque – Journal Rap'porteur](#)
14. [Adoption de la nouvelle charte de fonctionnement des conseils de quartier](#)
15. [Rapport annuel du contrat de ville de l'exercice 2017 – Perspectives pour 2018](#)
16. [Convention de mise à disposition des données des syndicats de copropriétés avec l'ANAH](#)
17. [Partenariat entre la Ville de Sarreguemines et la MGEN \(Mutuelle Générale de l'Education Nationale\)](#)
18. [Rythmes scolaire – Retour aux quatre jours](#)
19. [Accueil anticipé du matin dans les écoles publiques](#)
20. [Instauration de tarifs pour les « mercredi éducatifs, le périscolaire et l'extra scolaire](#)
21. [Approbation du principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extra scolaire de Sarreguemines](#)
22. [Reconnaissance des écoles en Dispositif d'Enseignement Approfondi de l'Allemand](#)
23. [Signature d'une convention d'occupation d'un local – Association ECREADys](#)
24. [Cession de plusieurs parcelles aux riverains de la rue du Champ de Mars et à la SCI GILANBER](#)
25. [Cession de plusieurs emprises communales avenue de la Blies à différents propriétaires \(BEHR – HEMMERLING – BOUTOUBAT – CAVALLARO et DÜWEL](#)
26. [Avis à émettre sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de WOUSTVILLER](#)

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Centré, Retrait : Gauche : 0 cm,
Bordure : Haut: (Pas de bordure), Bas: (Pas de bordure),
Gauche: (Pas de bordure), Droite: (Pas de bordure),
Taquets de tabulation : 11,75 cm, Gauche

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police : Arial, 10 pt

27. Avis à émettre sur une proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour des Monuments historiques protégés
 28. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)
 29. Divers
 A – Motion de soutien au Maire de Moulin-Lès-Metz victime d'une agression

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,75 cm, Sans numérotation ni puces

1. Approbation du procès-verbal des 35^{ème} et 36^{ème} séances du Conseil Municipal
 2. Avenant à la DSP Péricolaire
 3. Décision modificative — Crédits supplémentaires pour le périscolaire
 4. Décision modificative — Indemnité de sinistres
 5. Comité Technique — Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : détermination du nombre de représentants
 6. Actualisation de l'état des effectifs 2018
 7. Attribution d'une subvention au Kick-Contact de Sarreguemines
 8. Autorisation de signature pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021
 9. Contrat de Ville — Versement des participations 2018
 10. Projet de Réussite Educative — Attribution des subventions 2018
 11. Refonte du contrat liant les élèves du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Sarreguemines à la Musique Municipale de Sarreguemines
 12. Partenariat avec l'Université Populaire Sarreguemines-Confluences
 13. Partenariat avec le Centre National d'Action Sociale (CNAS)
 14. Convention de mise à disposition de l'appartement situé dans l'ancienne maison du directeur au Moulin de la Blies
 15. Acquisition d'une parcelle cadastrée section 76 n° 139 située au quartier de Felpersviller auprès des consorts SAND
 16. Cession d'un délaissé communal cadastré section 22 n° 0375 de la SCI Poincaré
 17. Cession de plusieurs délaissés situés impasse du Himmelsberg à différents propriétaires
 18. Lotissement du Forst — Commercialisation
 19. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)
 20. Divers
 — Néant

Mis en forme : Police :(Par défaut) Arial, 10 pt

Mis en forme : Paragraphe de liste, Retrait : Gauche : 0,75 cm

Mis en forme : Bordure : Haut: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait), Bas: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait), Gauche: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : 1 pt Espacement des bordures :), Droite: (Simple, Automatique, 0,5 pt Épaisseur du trait, Par rapport au texte : 1 pt Espacement des bordures :)

Le Maire
Céleste LETT

La Secrétaire
Audrey LAVAL

Les Conseillers présents,

ZINGRAFF Marc		LECLERC Nathalie	
STEINER Jean		LIMBACH Dominique	
HECKEL Christiane		VILHEM-MASSING Dominique	
CUNAT Jean Claude		GROUSSELLE Marie-Catherine	
MULLER-BECKER Nicole		DOLLE Luc	

SCHWARTZ Jean- Marc		BÉDÉ-VÖLKER Stéphanie	
HENNARD Armand		JUNG Sébastien	
NICKLAUS Bernadette		YILDIZ Leyla	
DIDIOT Carole		LAVAL Audrey	
PEIFFER Denis		LAMPERT Anne-Sophie	
LEGERON Chantal		BAUER Eric	
NILLES Denis		SANITATE Pascal	
MARX Jacques		GIANNETTI Florence	
CORDARY Evelyne		FUHRMANN Caroline	
BUCHHEIT Arsène		SCHWARTZ Jean-Philippe	
FISCHER Jean-William		BECKERICH Nicole	
HEYMES-MUHR Marie-Thérèse		UHRING Michel	

Interligne : simple, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : 0,25 cm,Gauche

Justifié, Espace Après : 0 pt, Interligne : simple, Ne pas autoriser la ponctuation en retrait, Ne pas ajuster l'espace entre le texte latin et asiatique, Ne pas ajuster l'espace entre le texte et les nombres asiatiques, Alignement de la police : Ligne de